

UNIVERSITÉ DE PARIS - PANTHÉON - SORBONNE

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

3ÈME CYCLE

D.E.A. EN POLITIQUE DE DÉFENSE

MÉMOIRE

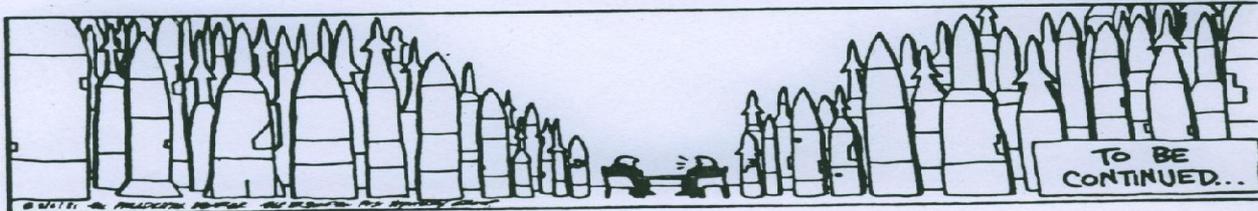
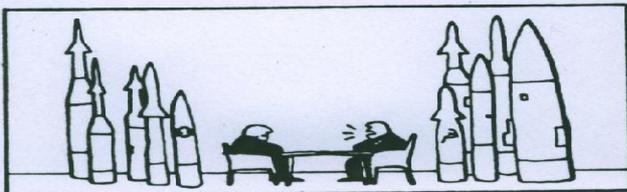
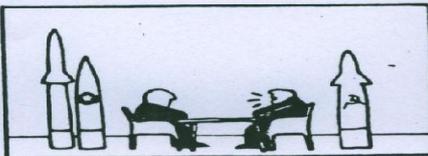
**ÉVOLUTION DE LA POSITION FRANÇAISE
SUR LE CONTRÔLE ET LA LIMITATION
DES ARMES NUCLÉAIRES**

SOUS LA DIRECTION DE :

MESSIEURS JEAN-FRANCOIS BUREAU ET HUGO SADA

**PIERRE CAGÉ
OCTOBRE 1985**

THE HISTORY OF THE
ARMS
REDUCTION
TALKS



(HERALD TRIBUNE - Lundi 25 février 1985 - page 6)

A Cécile et Henri FAURE

et

Au Lieutenant Dominique CAGÉ

pour qu'ils se rappellent que

LORSQUE LE MONDE EST EN PAIX,
UN HOMME DE BIEN GARDE SON ÉPÉE AU CÔTÉ
(SUN – TZU)

SOMMAIRE

INTRODUCTION

DEPUIS VINGT ANS MÊME ESPRIT, MÊME VOLONTÉ, MÊME BUT EN POLITIQUE DE DÉFENSE :

- A/ INDÉPENDANCE NATIONALE page 10
B/ CONCEPT DE LA DISSUASION DU FAIBLE AU FORT S'APPUYANT SUR LES FORCES NUCLÉAIRES STRATÉGIQUES (SUFFISANCE CRÉDIBILITÉ) page 11

I LA FRANCE S'AFFIRME COMME UNE PUISSANCE NUCLÉAIRE

- A/ POUR UNE POLITIQUE FRANÇAISE "D'INDÉPENDANCE NUCLÉAIRE"
- LES ACCORDS DE NASSAU ET LE REFUS D'ALIÉNER SON INDÉPENDANCE page 13
 - LA FRANCE ET LE TRAITÉ DE MOSCOU SUR L'INTERDICTION PARTIELLE DES ESSAIS NUCLÉAIRES ATMOSPHÉRIQUES, EXTRA-ATMOSPHÉRIQUES ET SOUS L'EAU page 15
 - POSITION SPÉCIFIQUE DE LA FRANCE AU REGARD DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION page 16
- B/ POSITION FRANÇAISE AU REGARD DES NÉGOCIATIONS ET ACCORDS SALT 1
- LA FRANCE ET LES NÉGOCIATIONS page 19
 - LA FRANCE ET LES ACCORDS page 21
 - LES ACCORDS ET LA POLITIQUE DE DÉFENSE FRANÇAISE page 21

II LA FRANCE POUR UNE RÈGLEMENTATION RÉALISTE DES ARMEMENTS

A/ PÉRIODE "CHARNIÈRE" OU LES ANNÉES 1973-1974	page 25
• LES ACCORDS DE CAMP DAVID	page 26
• DE MOSCOU À VLADIVOSTOK	page 28
• MONSIEUR VALÉRY GISCARD D'ESTAING ET L'ÉVOLUTION DOCTRINALE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE	page 29
B/ POSITION FRANÇAISE AU REGARD DES NÉGOCIATIONS ET ACCORDS SALT II	page 30
• CONCEPTION FRANÇAISE DU DÉSARMEMENT ET SES RELATIONS AVEC LES NÉGOCIATIONS SALT II	page 31
• LA FRANCE ET LES NÉGOCIATIONS SALT II	page 31
• LA FRANCE ET LES ACCORDS SALT II	page 33
• LES DEUX SUPERPUISSANCES ET LA POSITION FRANÇAISE	page 34
• CONSÉQUENCES DE LA POSITION FRANÇAISE	page 35

III LA FRANCE CONTRE LE MONOPOLE DES GRANDS

A/ LA FRANCE ET L'APRÈS SALT II

page 38

- LES CRITIQUES DU GOUVERNEMENT SOVIÉTIQUE ET DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS page 39
- DIVERGENCES ENTRE LES POSITIONS BRITANNIQUES ET ALLEMANDES page 40
- POSITION FRANÇAISE AU REGARD D'ÉVENTUELLES NÉGOCIATIONS SALT III page 41
- SUBSTITUTION D'ÉVENTUELLES NÉGOCIATIONS START ET INF À SALT III page 43
- ARRIVÉE DE MONSIEUR FRANÇOIS MITTERRAND À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE page 44

B/ CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE FRANÇAISE AU REGARD DU CONTRÔLE ET DE LA LIMITATION DES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

page 45

- POSITION FRANÇAISE SUR LES NÉGOCIATIONS INF ET SOUTIEN FRANÇAIS AU DÉPLOIEMENT DES "CRUISE" ET DES "PERSHING" page 46
- POSITION FRANÇAISE AU REGARD DES NÉGOCIATIONS START page 50

IV LA POSITION FRANÇAISE AU REGARD DE LA NON-INCLUSION DES FORCES TIERCES DANS LES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES SUR LE DÉSARMENT

A/ LE PROBLÈME DES FORCES TIERCES page 55

LES ATTITUDES PRISES PAR :

- UNION SOVIÉTIQUE page 55
- ÉTATS-UNIS page 56
- ROYAUME UNI page 57
- AUTRES PAYS DE L'O T A N page 57
- CHINE page 58

B/ POSITION FRANÇAISE - SON ARGUMENTATION page 59

- INDÉPENDANCE DES FORCES FRANÇAISES page 60
- LA POSITION FRANÇAISE PEUT-ELLE ÉVOLUER ? Page 62

CONCLUSION

Page 64

LE REFUS DE L'ARMS CONTROL A ÉTÉ LIÉ ÉTROITEMENT, DANS LE PASSÉ, À LA VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS DE SE DOTER DES INSTRUMENTS D'UNE POLITIQUE MILITAIRE INDÉPENDANTE

D'OÙ NÉCESSITÉ, S'IL PERSÉVÈRE DANS CE DESSEIN, DE CONSERVER UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE.

ANNEXE

Page 68

BIBLIOGRAPHIE

Page 69

APOLOGUE :

LÉONIDAS ET LES SOLDATS SPARTIATES FONT FACE DANS LE DÉFILÉ DES THERMOPYLES À L'ENVOYÉ DU ROI DES PERSES QUI LES SOMME DE SE RENDRE :

"LES FLÈCHES DE NOS ARCHERS SONT SI NOMBREUSES QUE TIRÉES ELLES OBSCURCIRAIENT LE CIEL".

"ALORS, RÉPOND LEONIDAS. NOUS NOUS BATTRONS DANS L'OBSCURITÉ".

INTRODUCTION

A/ INDÉPENDANCE NATIONALE

En faisant exploser sa première arme atomique à REGAN le 13 février 1960, la FRANCE s'ouvrait la porte de ce que l'on appelle le "club nucléaire". Cette entrée ne se faisant pas sans problème, car au fond la question fondamentale qui se posait et se pose toujours pour certains est de savoir si une puissance moyenne peut avoir une politique de dissuasion nucléaire crédible.

Dès 1952, avec l'adoption du premier plan quinquennal nucléaire, les études concernant l'arme nucléaire s'étaient développées, mais suivant en cela l'évolution classique il s'agissait essentiellement d'études techniques et opérationnelles.

C'est véritablement à partir de 1959 qu'est défini l'esprit de la politique de défense française lorsque le Général DE GAULLE prononce son discours le 3 novembre à l'Ecole Militaire :

"Il faut évidemment que nous sachions nous pourvoir, au cours des prochaines années, d'une force capable d'agir pour notre compte de ce qu'on est convenu d'appeler "une force de frappe" susceptible de se déployer à tout moment et n'importe où, il va de soi qu'à la base de cette force sera un armement atomique - que nous le fabriquions ou que nous l'achetions - mais qui doit nous appartenir. Et puisqu'on peut détruire la FRANCE, éventuellement à partir de n'importe quel point du Monde, il faut que notre force soit faite pour agir où que ce soit sur la terre" (1)

Il ne s'agit pas là pour le chef de l'Etat de faire montre de bellicisme, mais d'avoir ainsi une politique indépendante de défense. D'ailleurs dans le même temps, Monsieur Jules MOCH, représentant permanent aux Nations Unies, propose le 22 octobre 1959 en ce qui concerne les problèmes du désarmement de faire porter les principales contraintes sur les véhicules de l'arme nucléaire, dont l'élimination pourrait être vérifiée, alors que la reconversion des stocks de matière fissible affectés à des fins nucléaires échapperait au contrôle. (2)

Comme aux ÉTATS-UNIS, le bouillonnement des idées va être très grand en FRANCE. Tout d'abord, le débat sur la crédibilité de la dissuasion du "faible au fort" va être très aigu. Mais ce débat sera marqué par la personnalité du Général DE GAULLE dont l'ensemble des grandes orientations stratégiques seront reprises dans le "Livre blanc sur la Défense" en juin 1972 sous l'égide de Monsieur Michel DEBRE, Ministre d'État chargé de la Défense Nationale.

Ainsi, va s'établir progressivement un consensus qui se concrétisera par une continuité certaine dans la politique générale de défense de la FRANCE, même si quelques infléchissements ici et là ont pu être observés à certaines époques comme en 1975 par exemple. Malgré tout, on retrouve à 16 ans d'intervalle le même esprit, la même volonté, les mêmes buts dans les deux déclarations présidentielles.

(1) Discours et messages - Club français des bibliophiles

"Avec le renouveau" page 148

(2) "Armement et désarmement" regard sur l'actualité N° 96 Documentation française

Le Général DE GAULLE reprendra cette proposition lors de la première réunion à GENÈVE du Comité des dix sur le désarmement

(Mêmes références que ci-dessus)

1968 : "c'est dire que la FRANCE tout en se dotant des moyens voulus pour rester elle-même et survivre quoi qu'il arrive, continuera à travailler partout et d'abord sur notre continent d'une part pour l'indépendance, et d'autre part pour la détente, l'entente et la coopération autrement dit la Paix" Charles DE GAULLE. (1)

1984 "Je souhaite que vous compreniez que notre politique de défense a la Paix pour finalité, politique comprise et approuvée par une grande majorité de nos compatriotes. La force nucléaire dont nous disposons a pour unique objet de décourager toute agression, elle est tournée contre personne" François MITTERRAND (2)

B/ CONCEPT DU FAIBLE AU FORT

La stratégie française est celle du faible au fort, son principe réside dans la possibilité de pouvoir infliger à l'agresseur même plus puissant, des dommages estimés supérieurs à l'enjeu que représentent pour lui les intérêts vitaux de son pays. Ce principe est rendu possible par ce que l'on appelle le pouvoir égalisateur de l'atome. Certes, la puissance de notre force nationale stratégique est très inférieure à celle des arsenaux des deux superpuissances, mais notre objectif n'est pas la parité, c'est la suffisance. L'ampleur des dommages que nous pouvons provoquer est en effet suffisante pour dissuader.

Les orientations fondamentales de la politique générale de défense depuis presque trente ans visent donc essentiellement à assurer l'indépendance nationale en conservant à la FRANCE sa liberté de décision. Or, nul mieux que Monsieur MAUROY n'a su reconnaître l'importance de la dissuasion nucléaire en déclarant :

"Le moyen de cette autonomie de décision (dont nous avons besoin) c'est la dissuasion nucléaire. Si le Général DE GAULLE a pu mener une politique militaire indépendante qui a conduit à faire sortir la FRANCE de l'organisation militaire intégrée du Traité de l'Atlantique Nord, c'est parce qu'il a choisi de doter le pays de l'arme nucléaire... le gouvernement prend intégralement en charge cette option..." (3)

(1) Conférence de presse du Général de GAULLE, Président de la République, le 9 septembre 1968 tenue à l'Elysée

Discours et messages "Vers le terme" Club français des bibliophiles

(2) Discours de Monsieur François MITTERRAND, Président de la République à l'occasion du dîner officiel au KREMLIN le 21 juin 1984

P E F 2° Trimestre 1984

(3) Déclaration de Monsieur Pierre MAUROY, 1er Ministre le 14 septembre 1981 lors de la séance d'ouverture de la 34° Session de l'I H E D N

R D N Novembre 1981.

I

LA FRANCE S'AFFIRME

COMME

UNE PUISSANCE NUCLÉAIRE

A/ POUR UNE POLITIQUE FRANÇAISE D'INDÉPENDANCE NUCLÉAIRE

La FRANCE a toujours envisagé le problème du désarmement nucléaire, voire la limitation des armements nucléaires stratégiques du double point de vue de la sécurité, et du déséquilibre mondial.

Elle a considéré d'emblée que seul le développement d'une capacité de dissuasion nucléaire crédible lui apporterait la sécurité, l'indépendance et une position dans le monde supérieure à sa dimension de puissance moyenne.

Il lui fallait donc préserver ceux de ses intérêts stratégiques essentiels qui pourraient être mis en cause par l'évolution de négociations internationales.

Il s'agissait en particulier :

- de préserver sa liberté d'action en matière d'essais nucléaires afin de permettre le développement de ses forces nucléaires,
- de refuser toute intégration au sein d'une force multilatérale,
- d'éviter toute inclusion directe ou indirecte des forces nucléaires françaises dans une négociation de limitation.

● LES ACCORDS DE NASSAU

Une première occasion est donnée à la FRANCE d'exprimer sa position en matière d'essais nucléaires lorsqu'une conférence consacrée à l'arrêt des expériences nucléaires s'ouvre à GENÈVE, le 31 octobre 1958 sous les auspices de l'O N U. Notre délégué, Monsieur Jules MOCH, expose les raisons pour lesquelles le gouvernement français pense que l'arrêt des expériences opéré sans que les puissances atomiques acceptent de réduire leurs stocks d'armes ou simplement d'en arrêter la progression, ne constituerait pas un réel progrès.

D'ailleurs, le Général de GAULLE expliquait ces raisons en octobre 1958 lorsqu'il déclarait : "Les ÉTATS-UNIS, la GRANDE BRETAGNE et la FRANCE avaient fait en commun l'année dernière une déclaration formelle disant que le but à atteindre était la limitation et le contrôle de tous les armements en particulier des armements atomiques, et que ce serait ajouter un risque à beaucoup d'autres que de faire dévier le débat sur le garage fallacieux de la suspension des essais. Il se trouve que nos alliés ont cru devoir à NEW-YORK récemment, modifier leur position. Mais la FRANCE, elle, n'a aucun motif de changer d'avis et c'est ce qu'à dit très nettement son délégué à NEW YORK" (1)

Les événements futurs devaient conforter le gouvernement dans sa politique d'indépendance. En effet, en 1960, la GRANDE BRETAGNE, troisième puissance nucléaire, a abandonné la construction de la fusée "Blue Streak" destinée à équiper sa force nucléaire stratégique et conclu un accord avec les ÉTATS-UNIS en vue du développement en commun de la construction d'un autre type de fusée dit "Skybolt". Mais en décembre 1962, les ÉTATS-UNIS ont décidé de renoncer à construire la fusée Skybolt, ce qui risque de priver à brève échéance la force nucléaire britannique de toute efficacité.

(1) Conférence de presse du Général DE GAULLE, Président du Conseil le 23 octobre 1958 tenue à l'Hôtel MATIGNON

Discours et messages - Club français des bibliophiles "pour l'Effort" page 93.

C'est pour déterminer une entente commune en politique d'armements nucléaires que le Premier Ministre Britannique, Monsieur Harold MAC MILLAN rencontre le Président John F KENNEDY du 18 au 21 décembre 1962 à NASSAU (Bahamas).

Au cours de leurs entretiens, les deux hommes d'État se mettent d'accord sur la fourniture par les ÉTATS-UNIS de fusées "Polaris" dont les ogives nucléaires seraient fabriquées par l'ANGLETERRE, de même que les sous-marins destinés à utiliser ces fusées. Ils envisagent également la création d'une force nucléaire multilatérale, composée d'éléments américains, britanniques et éventuellement français, étant admis que la GRANDE BRETAGNE pourrait utiliser librement ses propres fusées "Polaris" si son gouvernement estimait que des intérêts nationaux suprêmes étaient en jeu. Des propositions tendant soit à la création de la force multinationale, soit à la fourniture à la FRANCE par les ÉTATS-UNIS de fusées "Polaris" dans les mêmes conditions qu'à la GRANDE BRETAGNE sont faites à la FRANCE le 21 décembre 1962.

La réaction française est immédiate, tout d'abord le Général DE GAULLE note d'après l'accord conclu que :

"L'ANGLETERRE peut acheter à l'AMÉRIQUE si elle veut des fusées "Polaris" lancées à partir de sous marins construits en conséquence et qui emportent les projectiles thermonucléaires qui leur sont adaptés. Pour construire ces sous-marins et ces projectiles, les Anglais disposent du concours privilégié des Américains (1). On sait, je le dis en passant, que ce concours ne nous a jamais été proposé et on doit savoir que nous ne l'avons jamais demandé.

La FRANCE a pris acte de l'accord anglo-américain des BAHAMAS. Tel qu'il est conçu personne ne s'étonnera que nous ne puissions y souscrire. Il ne nous serait vraiment pas utile d'acheter des fusées "Polaris" alors que nous n'avons ni sous-marins pour les lancer, ni têtes thermonucléaires pour les armer. Sans doute, un jour viendra où nous aurons les sous-marins et ces têtes nucléaires mais le délai sera long" (2)

En fait, le Général DE GAULLE n'était pas homme à engager une négociation dans laquelle en contre partie d'une aide technique des ÉTATS-UNIS, il devrait promettre une participation à une force collective, celle-ci fut-elle simplement multinationale.

Au surplus, des divergences de vue séparent WASHINGTON et PARIS sur la manière de répondre au défi soviétique.

- A la Maison Blanche : on est d'autant plus sensible aux impératifs de l'efficacité et d'autant plus hostile à la dispersion des efforts, qu'on sait que les ÉTATS-UNIS disposent à eux seuls d'à peu près 97% du potentiel nucléaire occidental, que ce potentiel est jugé suffisant et que l'on ne voit pas ce que l'adjonction de forces européennes autonomes pourrait changer au rapport mondial des moyens. On y considère l'engagement américain comme irrévocable, la défense de l'ouest comme indivisible et la prolifération des armements nucléaires comme un danger à écarter.

(1) La législation américaine sur le secret nucléaire, dite Loi MAC MAHON, n'exclut pas la communication par les ÉTATS-UNIS à la GRANDE BRETAGNE d'informations scientifiques et techniques utiles à la création d'un armement nucléaire.

(2) Conférence de presse du Général DE GAULLE, Président de la République le 14 janvier 1963 à l'Elysée.

Discours et messages "Cercles des bibliophiles" "Pour l'Effort" Page 87.

- A PARIS : on est sceptique sur la possibilité des hommes et des institutions de s'imposer de manière durable à l'égoïsme des Nations Unies. Le Général DE GAULLE a de la peine à croire que les dirigeants américains acceptent toujours de risquer l'anéantissement de dizaines de millions de leurs compatriotes et de leurs centres vitaux (car, fait nouveau dans l'histoire, le territoire américain est maintenant vulnérable). Il entend dire son mot dans la définition et la conduite de la stratégie occidentale et tout au moins avoir à sa disposition certains moyens pour le cas où les alliés de la FRANCE à l'heure décisive feraient preuve d'hésitation ; dans un cas comme dans l'autre, une force nucléaire autonome est à ses yeux un instrument indispensable.

D'ailleurs, dans la conférence de presse du 14 janvier 1963, le Général de GAULLE résumait les exigences d'une politique indépendante :

"Pour un grand peuple, La libre disposition de soi-même et de quoi lutter pour la garder, est une nécessité formelle car les alliances n'ont pas de vertus absolues, quels que soient les sentiments qui les fondent" (1)

- LA FRANCE ET LE TRAITÉ DE MOSCOU

Les mesures adoptées selon les termes du traité de MOSCOU du 5 août 1963 concernent l'interdiction partielle des essais nucléaires atmosphériques, extra atmosphériques et sous l'eau, interdisant aux signataires de procéder à des expériences nucléaires autres que souterraines. La finalité était donc d'élever un barrage qui interdise pratiquement à de nouveaux états la réalisation d'un armement nucléaire national. L'exception prévue pour les explosions souterraines répondait aux besoins des deux grands, en sorte que le traité était conçu pour servir leurs intérêts en évitant de les gêner. Il était donc devenu manifeste que la solidarité existant entre les deux superpuissances pouvait se matérialiser en des accords précis.

Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à voir la FRANCE refuser de signer un tel traité et d'ailleurs, Monsieur COUVE de MURVILLE, Ministre des affaires étrangères, justifie celui-ci en déclarant le 29 octobre 1963 :

"En adhérant au traité de MOSCOU, la FRANCE aurait renoncé à se doter des moyens nucléaires propres, sacrifiant ainsi un élément fondamental de sa défense". (2)

 (1) Conférence de presse du Général DE GAULLE, Président de La République le 14 janvier 1963 à l'Elysée - Discours et messages Cercle des bibliophiles "Pour l'Effort" Page 93

(2) Armement et désarmement - Regard sur l'actualité N° 96
 Documentation française.

En effet, pour le Général DE GAULLE le traité de MOSCOU ne devait pas détourner la FRANCE de se doter, elle aussi; des moyens nucléaires nécessaires à sa défense, faute de quoi puisque d'autres en ont, sa propre sécurité et sa propre indépendance ne lui appartiendraient plus.

Pour le Chef de l'Etat ces accords n'empêcheraient pas les deux rivaux de continuer à fabriquer des projectiles de plus en plus nombreux, de plus en plus puissants, et de se doter de véhicules de lancement, fusées, avions, sous-marins de plus en plus perfectionnés. (1) D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle le Général DE GAULLE a toujours affirmé que c'est à l'égard des véhicules de lancement des armes nucléaires qu'un accord sérieux de désarmement devrait être conclu. (1)

Aussi déclarait-il en parlant des accords :

"La situation du monde par rapport à cette menace (2) n'étant pas changée, il est tout naturel qu'un pays comme la FRANCE qui commence à avoir les moyens de s'affranchir dans une certaine mesure de cette terreur permanente, s'affranchisse dans cette voie" (3)

Mais il ajoute :

"Si un jour les Américains et les Soviétiques en venaient au désarmement, c'est-à-dire à la destruction et à l'interdiction contrôlée de leurs moyens nucléaires, c'est de grand coeur que nous-mêmes nous renoncerons à nous en procurer. Rien n'annonce malheureusement qu'on en soit sur le point d'en venir là et la triste conférence de GENÈVE aura, comme c'était à prévoir, interminablement siégé pour rien" (4) et (5)

● LE TRAITÉ DE NON PROLIFÉRATION

Le 1er juillet 1968 était ouvert à la signature à MOSCOU, à WASHINGTON et à LONDRES, capitales des trois gouvernements dépositaires, le "traité de non prolifération" qui, avec le traité de 1963 sur l'interdiction des expériences atmosphériques, visait à être le principal rempart au pullulement anarchique des armes nucléaires.

(1) Voir notamment sa conférence de presse du 15 mai 1962 tenue à l'Elysée

(2) "Menace que les armements nucléaires des deux rivaux font peser sur le monde"

(3) Conférence de presse du Général de GAULLE, Président de la République le 29 juillet 1963 tenue à l'Elysée

et

(4) Discours et messages Cercle des bibliophiles "Pour l'Effort"

Page 128

(5) La conférence du désarmement des Nations Unies a siégé à GENÈVE depuis le 14 mars 1962, la FRANCE a pratiqué d'emblée la politique de la chaise vide, elle s'interrompra le 17 septembre 1964 - sans résultat -

En effet, les paragraphes 2 et 3 du T N P situent bien le problème qu'il tend à résoudre.

§ 2 "... considérant la dévastation qui serait imposée à toute l'humanité par une guerre nucléaire, et en conséquence le besoin de tout faire pour éviter le danger d'une telle guerre, et pour prendre les mesures assurant la sécurité des peuples..."

§ 3 "... estimant que la prolifération des armes nucléaires augmenterait considérablement le danger de guerre nucléaire..."

Ces deux paragraphes montrent, s'il était nécessaire, le rôle des deux superpuissances dans l'élaboration du T N P, les articles suivants tendant à enfermer les pays non dotés de l'arme nucléaire dans des dispositifs de contrainte et de contrôle tels qu'il leur serait pratiquement impossible de s'engager dans la voie militaire.

A ce sujet, Monsieur Jean KLEIN dans un article sur la prolifération des armes nucléaires pouvait écrire :

"La philosophie dont s'inspirait le traité ressortissait de l'arms control (maîtrise des armements) et sa visée était de stabiliser le statu quo stratégique en tenant à l'écart de l'arme noble des états susceptibles de perturber le jeu de la dissuasion entre puissances responsables. A cet égard, la multiplication des centres de décision nucléaire (prolifération horizontale) était considérée comme un risque majeur, alors qu'on pouvait s'accommoder de la course quantitative et à condition de maîtriser le rythme." (1)

Par ailleurs, le traité définissait les conditions exigées permettant à un pays de se doter de l'arme nucléaire dans l'avenir par l'article 9 qui précise :

"Un état qui a fabriqué et a fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif nucléaire avant le 1er janvier 1967". Ainsi, il n'y a que cinq puissances nucléaires qui correspondent à cette définition, or deux d'entre elles n'ont pas signé le traité : la FRANCE et la CHINE.

Cette dernière a justifié sa position parce qu'elle considérait ce traité comme "discriminatoire" et a toujours préconisé un désarmement sélectif, celui des deux "superpuissances" (2)

La FRANCE, en ce qui la concerne adopta une position tout à fait spécifique, liée à sa conception du désarmement et en premier lieu du désarmement nucléaire.

(1) "Peut-on limiter la prolifération des armes nucléaires"

Monsieur Jean KLEIN R D N octobre 1976.

(2) La position chinoise sur le désarmement depuis MAO ZEDONG
J P CABESTAN R D N Mars 1984

Pour ce dernier Monsieur Georges POMPIDOU, répondant à Monsieur BALLANGER, député communiste lors de son intervention à l'Assemblée Nationale le 20 avril 1967 déclarait :
"Que les grandes puissances qui détiennent l'arme nucléaire soient prêtes à un désarmement simultané et la FRANCE mettra, je l'ai dit et je le répète, sa force nucléaire de dissuasion sur la table du désarmement. En revanche, qu'on ne nous demande pas d'approuver le système dans lequel les deux grandes puissances surarmées en matières nucléaires organiseraient le désarmement des autres car c'est là d'abord une dérision de désarmement, ensuite un danger fondamental pour la Paix (1)

Aussi, Monsieur BÉRARD, représentant de la FRANCE à l'O N U déclarait lors de la discussion à l'Assemblée Générale sur le traité de non prolifération des armes nucléaires :

"La FRANCE qui pour sa part ne signera pas le traité de non dissémination, se comportera dans l'avenir dans ce domaine, exactement comme les états qui décideraient d'y adhérer.

Aucun doute n'existe certainement à cet égard dans l'esprit de personne" (2)

et il expliquait les raisons qui présidaient à une telle attitude.

Pour la FRANCE, la question du désarmement nucléaire est essentielle pour l'humanité. Face à ce devoir immense, combien apparaissent insuffisantes les discussions qui se poursuivent depuis des années et dont le résultat ne constitue pas des mesures de désarmement, ni même de réduction des armements, mais seulement un commencement d'étude des véritables problèmes.

Certes, remarque le représentant de la FRANCE devant l'Assemblée générale de l'ONU, mon pays ne veut pas la dissémination des armes atomiques, autant que quiconque la FRANCE est convaincue que si tous les peuples doivent être appelés à bénéficier des avantages pacifiques de l'énergie atomique, il serait dangereux que les détenteurs de l'arme nucléaire se multiplient.

Donc la FRANCE comprend parfaitement que les états non nucléaires renoncent à l'option atomique dans les conditions prévues par le traité. De la même façon, elle considère que les états nucléaires ne doivent en aucune manière, directement ou indirectement, favoriser une dissémination qui serait contraire aux intérêts du monde dans son ensemble. C'est d'ailleurs inévitablement ce qui se passe et se passera ; aucun pays détenteur des responsabilités que confère l'arme nucléaire n'envisagera jamais de les partager avec d'autres.

Enfin justifiant l'abstention de la FRANCE au moment du vote de la résolution qui allait être soumise à l'Assemblée générale, Monsieur BÉRARD concluait :

"En s'abstenant la délégation française n'entend donc ni condamner, ni conseiller la conclusion d'un traité au demeurant sans implication pour son pays. Elle entend avant tout rappeler que la grande entreprise du désarmement à laquelle le gouvernement français est prêt à consacrer le meilleur de ses efforts est toujours devant nous et que c'est essentiellement sur ce sujet que chacun doit prendre ses responsabilités" (3)

(1) P E F 2ème trimestre 1967 page 85

(2) P E F 1er semestre 1968 page 148

(3) Intervention de Monsieur BÉRARD devant l'assemblée générale de l'ONU sur le traité de non prolifération des armes nucléaires le 12 juin 1968
P E F 1er trimestre 1968 Page 148.

B/ POSITION FRANÇAISE AU REGARD DES NÉGOCIATIONS ET ACCORDS SALT I

L'Assemblée Générale de l'ONU adoptait donc le 12 juin 1968 une résolution (par 95 voix contre 4 et 21 abstentions dont la FRANCE). Mais ce point d'aboutissement était aussi un point de départ. A l'occasion de ce vote, le Président JOHNSON, dans une allocution, reconnaissait le droit aux pays non nucléaires de demander aux membres du "Club atomique" et particulièrement aux ÉTATS-UNIS et à L'UNION SOVIÉTIQUE de négocier des mesures permettant l'arrêt de bombes atomiques. Il déclarait par ailleurs que les ÉTATS-UNIS avaient l'intention de poursuivre les négociations, et il soulignait qu'à cet effet, dès cet été, il souhaitait signer un accord avec l'U R S S aux termes duquel les deux états renonceraient à la mise sur pied de réseaux d'engins anti-engins (A B M). En somme, le Président des ÉTATS-UNIS répondait à la demande vivement exprimée par de nombreux pays, que les pays nucléaires devaient eux-mêmes faire quelque chose s'ils voulaient obtenir un engagement formel des pays non nucléaires à le rester. A cet appel, Monsieur GROMYKO faisait écho le 27 juin dans le cadre du rapport qu'il présentait devant le Soviet Suprême sur la politique étrangère de l'U R S S. Et de ce fait à WASHINGTON, on annonce début juillet - ce que l'Agence TASS devait confirmer peu après - que les ÉTATS-UNIS et l'UNION SOVIÉTIQUE sont d'accord pour engager le plus rapidement possible des discussions sur la limitation et la réduction des armes nucléaires offensives et défensives.

● LA FRANCE ET LES NÉGOCIATIONS

Dès que le gouvernement français apprend que le processus des négociations SALT va s'engager, il définit nettement sa position par la voix de Monsieur Michel DEBRÉ, Ministre des affaires étrangères, devant la presse diplomatique le 16 septembre 1968 où il déclare :
"Un désarmement qui ne se donne pas pour objet l'élimination des armes nucléaires qui existent, mais qui tend seulement à limiter la croissance excessive de ceux qui ont déjà de quoi faire périr une part de l'humanité tout en interdisant à ceux qui n'en n'ont pas de s'en procurer n'est pas un désarmement sincère....

Aussi voudrait-on pérenniser les hégémonies en s'érigeant en gendarme de chacune d'une partie du monde au détriment d'autrui" (1)

Il reprend les mêmes propos devant la tribune de l'O N U le 7 octobre 1968 et il précise la position de la FRANCE :

1- la FRANCE serait la première à s'associer à une négociation pour un désarmement véritable,
2- celui-ci devrait porter d'abord sur les arsenaux nucléaires existants, ce serait donc l'affaire des puissances qui en détiennent ; enfin viendrait une phase de désarmement conventionnel, le tout accompagné de la mise en place de moyens de contrôle précis et efficace. (2)

On voit donc qu'entre les objectifs fixés à SALT et la position française sur le désarmement il existe un fossé qui empêche la FRANCE d'y participer.

(1) P E F 2 ° semestre Page 70

(2) Assemblée de l'O N U le 7 octobre 1968

1/ La FRANCE à l'aube des négociations

L'affaire tchécoslovaque (1968) et la relève de l'administration JOHNSON par celle de NIXON seront la cause de retards dans l'ouverture des négociations qui ne s'ouvriront que le 17 novembre 1969.

Dès le début des négociations, la FRANCE tient à faire connaître son jugement sur celles-ci dans la mesure où elle ne les considère pas comme partie intégrante d'une politique de désarmement véritable. C'est donc lors du Conseil des Ministres du 19 novembre 1969 qu'est émise la première prise de position officielle française. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, il est précisé :

"que la FRANCE considère avec intérêt les conversations américano-soviétiques d'HELSINKI, et souhaite que celles-ci aient une issue favorable".

D'ailleurs, pour éviter toute équivoque, le représentant de la FRANCE à l'ONU intervient devant la première commission (commission politique de l'ONU) sur le désarmement le 9 novembre 1970 où il déclare (1) :

"C'est au lendemain du jour où les Nations Unies s'étaient donné pour tâche un désarmement général et complet... que l'entreprise du désarmement a pris le tour que nous lui connaissons et, se détournant de l'objectif qu'elle s'était solennellement attribué, s'est consacrée à l'élaboration des mesures dites partielles... en fait, la mise en oeuvre d'une politique du contrôle des armements, politique qu'il conviendrait d'ailleurs de désigner en français pour éviter toute équivoque : "politique de maîtrise des armements". Ma délégation est loin d'ignorer les avantages immédiats que peut révéler cette politique... car elle reconnaît que rien ne pourrait être plus redoutable pour l'avenir de l'humanité qu'une rupture de l'équilibre stratégique entre les deux superpuissances, c'est pourquoi mon pays a vu avec sympathie s'ouvrir les négociations sur la limitation des armements stratégiques et souhaite sincèrement qu'elles soient couronnées de succès. (2)

La FRANCE tout en se tenant en dehors des négociations souhaitait suivre de très près celles-ci et elle pensait le faire par le biais de notre représentant au conseil atlantique. Aussi est-ce dans cet esprit que le Chef d'Etat-major des Armées écrivait :

"Il apparaît que celles-ci (les réunions) présentent un grand intérêt tant par l'importance du sujet traité et ses implications possibles sur notre politique de défense que pour la valeur des renseignements recueillis. Dans le cadre du Conseil atlantique, où les ÉTATS-UNIS sont obligés de répondre de façon très complète aux questions de leurs alliés afin de conserver leur confiance, nous pouvons obtenir les éclaircissements sur des questions importantes, qu'il vaut mieux laisser formuler par d'autres compte tenu de notre position particulière dans l'alliance" (3)

(1) Intervention du représentant de la FRANCE devant la commission Politique de l'ONU le 9 novembre 1970.

(2) Intervention de Monsieur Armand BÉRARD devant le commission politique de l'ONU le 9 novembre 1970 PEF de la FRANCE 1er semestre 70 Page 176.

(3) Note n° 148/DN/EMA du 5 mars 1970 du Général FOURQUET CEMA adressée à Monsieur Michel DEBRE, Ministre d'État chargé de la Défense Nationale

2/Position française au cours des négociations

En fait le gouvernement français ne pouvait que trouver avantage à ce que les deux grands s'entendent pour freiner la course aux armements. En effet, en limitant le développement des défenses contre missiles, ils valorisent l'effort consenti par la FRANCE pour se doter d'une force nucléaire stratégique (1)

Toutefois, au cours du débat de politique étrangère du 9 juin 1971 à l'Assemblée Nationale, Monsieur Maurice SCHUMANN, Ministre des affaires étrangères était amené d'une part à conforter l'appréciation favorable qu'avait jusqu'à ce jour donnée le gouvernement français, d'autre part émettre deux réserves sur les négociations en cours.

1ère réserve : il ne faut pas que la communauté internationale soit détournée de son principal souci qui doit être un désarmement véritable car tout équilibre est précaire et limité.

2ème réserve : ces conversations ne doivent pas porter atteinte à l'indépendance des nations et les obliger à s'en remettre entièrement pour leur sécurité à la protection de l'un des deux grands.

● LA FRANCE ET LES ACCORDS

A l'exclusion des deux réserves citées précédemment le gouvernement français émettait un jugement globalement positif sur les accords et il déclarait à l'occasion du Conseil des Ministres du 31 mai 1972 :

"Qu'ils étaient une contribution importante à l'établissement d'un climat de détente et de coopération dans le monde (2) et que les Soviétiques et les Américains avaient tenu à marquer que leur accord ne comportait aucune disposition de nature à limiter dans quelque domaine que ce soit la liberté d'action des pays tiers"(2) Ainsi Jacques VERNANT pouvait-il écrire dans la revue de la défense nationale d'août septembre 1972 que :

"sur la foi des déclarations ainsi faites par les deux superpuissances, la FRANCE n'avait qu'à se féliciter des mesures inscrites dans les accords puisque sa force nucléaire bénéficiait indirectement du traité sur les A B M (3)

Enfin voulant porter un jugement de valeur sur les accords SALT 1 Monsieur SCHUMANN, Ministre des affaires étrangères déclarait devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur l'évolution des relations américano-soviétiques le 9 juin 1972 :
"Qu'ils assuraient en attendant mieux une certaine stabilité dans l'équilibre de la terreur".

● LES ACCORDS SALT 1 ET LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Pour Monsieur J KLEIN dans "SALT et la sécurité de l'EUROPE" revue de politique étrangère IFRI août 1973 : "la codification de la parité stratégique entre les deux grande marque le point d'aboutissement de l'évolution des conceptions stratégiques de l'allié américain et de la mutation de la politique militaire décidée sous la Vème république".

(1) "SALT et la sécurité de l'EUROPE" J KLEIN Août 1973

(2) "Le Monde" du 1er juin 1972

(3) La portée des SALT

En effet, selon Monsieur Michel DEBRÉ, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale "celle-ci trouvait ainsi sa plus éclatante justification... puisque les négociations tendant à limiter la croissance des armements stratégiques des deux grands mettent à l'évidence la précarité de la protection éventuelle par les ÉTATS-UNIS, ceux-ci étant convenus avec l'U R S S de ne brandir la riposte nucléaire qu'en cas d'attaque directe de leur propre territoire national" (1)

Comme l'a noté un observateur américain, Monsieur Albert WOHLSTETTER (2), les déclarations du Ministre d'État chargé de la Défense Nationale rejoignaient les préoccupations du Général de GAULLE exprimées dans sa conférence de presse du 10 novembre 1959. Selon le Chef de l'État : "Une mutation dans les données politiques pourrait conduire les deux superpuissances à s'entendre pour partager le monde et, en cas de conflit, à s'épargner mutuellement tandis que les "autres seraient écrasés". C'est pour se prémunir contre cette éventualité et pour rendre service à l'équilibre du monde que la FRANCE s'est dotée d'un armement nucléaire" (3).

Or, à l'issue de l'accord SALT 1, encouragées par les premiers résultats, les deux superpuissances décidaient de poursuivre leurs négociations. Elles publiaient une déclaration en "Sept Points" (4) s'engageant à poursuivre celles-ci le plus activement possible, pour aboutir à un accord "permanent", correspondant à l'accord "intérimaire" permettant d'envisager les aspects qualitatifs de la limitation des armements, ainsi qu'à procéder dans une phase ultérieure à des "réductions" des arsenaux nucléaires.

De telles dispositions pouvaient laisser craindre que dans ces futures négociations les forces tierces, et plus particulièrement pour ce qui nous concerne les Forces Nucléaires Françaises soient prises en compte, comme l'avait demandé le négociateur soviétique, Monsieur SEMIONOV, dès la fin des négociations SALT 1.

Or, celles-ci seraient contraires aux principes fondamentaux élaborés cette même année dans le livre blanc sur la défense nationale.

Mais, ces principes, qu'étaient-ils et au nom de quoi existent ils ?

"Politique intérieure, politique étrangère et politique de défense sont intimement mêlées. La politique de défense inspire les deux autres mais aussi s'appuie sur elles"(5)

Telle est l'une des phrases de ce livre blanc qui tente d'intégrer cette constatation du Professeur MERLE :

"Les frontières s'estompent entre politique intérieure et politique extérieure, entre la politique et l'économie, entre le public et le privé, la distinction entre la guerre et la paix résiste de moins en moins à l'examen" (6)

(1) Lettre adressée au quotidien "Le Monde" à la suite d'un article de J. ISNARD sur "La FRANCE et la stratégie tous azimuts" par le Ministre d'État chargé de la Défense Nationale ; il s'était exprimé en termes analogues au cours du débat sur les crédits militaires devant le Sénat (JO des débats parlementaires du 5 décembre 1972 page 2670) et devant l'Assemblée de l'U E O le 6 décembre 1972.

(2) Communication faite en mars 1973 devant la conférence EUROPE AMÉRIQUE à AMSTERDAM citée par J. KLEIN dans "les SALT et la sécurité de l'EUROPE" Revue de science politique volume XXIII n° 4 Août 1973 page 852.

(3) Discours et messages Club français des bibliophiles page 153.

(4) Déclaration américano-soviétique du 29 mai 1972 à l'issue des accords SALT 1.

(5) Livre blanc sur la défense nationale tome 1

(6) Professeur Marcel MERLE "Sociologie des relations internationales" DALLOZ 4° trimestre 1974.

A partir des trois éléments fondamentaux de notre politique étrangère à savoir : (1)

- le refus des blocs, c'est-à-dire le non alignement sur les grandes puissances,
- la définition précise et donc limitée de nos engagements,
- un effort diversifié de coopération internationale en vue de favoriser la détente et les bons rapports entre les peuples,

le livre blanc infère les objectifs de notre politique de défense qui se situent sur trois plans :

- ✓ assurer la sécurité du territoire national et ses habitants (1)
- ✓ participer à la sécurité en EUROPE, autour de l'EUROPE, particulièrement en Méditerranée,
- ✓ protéger les territoires lointains qui de par le monde manifestent leur appartenance à la souveraineté française.

Pour ce qui nous intéresse essentiellement, c'est-à-dire l'armement nucléaire, c'est le premier objectif qui est la contrainte de sa détention, car il met en jeu et uniquement dans ce cas, la stratégie de dissuasion. "Les intérêts vitaux ne seraient-ils pas en jeu que la menace du recours à l'arme nucléaire n'aurait aucune crédibilité... apparaît donc ici le caractère exclusivement national et essentiellement défensif de la dissuasion" (1).

Ainsi, notre stratégie de dissuasion basée sur la menace de riposte massive n'intervient que dans le cadre de la protection de nos intérêts vitaux, donc pratiquement de l'immunité du territoire. Comme dans les doctrines stratégiques américaine et soviétique le jeu de la dissuasion ne peut valoir que dans le cas où les sanctuaires nationaux sont directement menacés. Certes, un halo d'incertitude est ménagé autour de cette notion d'intérêts vitaux..."la limite de ceux-ci est nécessairement floue. Un adversaire potentiel n'en aurait que plus de mal à apprécier sa marge de manoeuvre, ce qui renforce la dissuasion..." afin de ne pas faciliter les initiatives d'un adversaire cherchant à tourner la dissuasion. (1)

Cette doctrine ne pouvait en résumé que renforcer l'esprit d'indépendance dont avait fait preuve la FRANCE depuis le début des négociations, sans exclure une coopération active avec ses alliés, ni une participation à l'effort d'organisation et de coopération dans le cadre européen.

Enfin, devant l'Assemblée Générale de l'O N U, le 28 septembre 1972, Monsieur Maurice SCHUMANN, Ministre des Affaires étrangères déclarait que :

"Le gouvernement français s'associerait volontiers à une coopération entre puissances nucléaires pour prévenir le déclenchement par accident, par surprise ou par erreur des armes terribles dont elles disposent". (2)

(1) Livre blanc sur la Défense Nationale Tome 1

(2) P E F 2ème semestre 1971 Page 152.

II

LA FRANCE POUR

UNE RÉGLEMENTATION RÉALISTE

DES ARMEMENTS

A/ PÉRIODE "CHARNIÈRE" OU LES ANNÉES 1973-1974

Au moment où l'on savait que de nouvelles négociations allaient s'engager entre Soviétiques et Américains, on pouvait se demander sur quels arguments l'Union Soviétique pouvait fonder sa demande de prise en compte des forces nucléaires françaises.

Certes, il y avait l'évolution même de celles-ci qui, au-delà de ce qu'elles représentaient en puissance, marquaient surtout la volonté politique d'accéder dans le futur au niveau de la suffisance qu'exigeait la politique d'indépendance nationale choisie par la FRANCE pour sa défense.

Mais il y avait une autre raison qui trouvait son origine dans la controverse qui s'éleva, dès le début des négociations, sur le contenu même des négociations SALT.

En effet, si les deux parties, américains et soviétiques, étaient d'accord pour considérer qu'un armement doit être nucléaire pour être stratégique, l'U R S S proposait d'inclure dans les SALT toutes les armes nucléaires américaines qui pouvaient atteindre le territoire soviétique et réciproquement, tandis que les ÉTATS-UNIS n'entendaient discuter que des armes à portée intercontinentale. Cette divergence d'interprétation posait évidemment tout le problème des bases américaines à l'étranger et des alliances des ÉTATS-UNIS, tandis que la définition soviétique excluait les missiles de portée intermédiaire que l'U R S S a entreposés dans la partie européenne de son territoire.

Sur ce point, aucun accord sur le fond n'avait rapproché les deux points de vue, mais le compromis soviéto-américain du 20 mai 1971 permettait de contourner provisoirement l'obstacle en renvoyant pratiquement la discussion au deuxième cycle des SALT.

Or les soviétiques ont toujours considéré la FRANCE comme l'alliée objective des ÉTATS-UNIS.

En déclarant prioritaire la conclusion d'un accord de limitation des systèmes anti-missiles - ce qui était la thèse soviétique - les négociateurs américains ont pu débloquent les négociations dont les résultats rappelons-le, valorisaient la Force Française de dissuasion.

L'exigence formulée par Monsieur SEMIONOV de prendre en compte dans les négociations futures les forces tierces, et plus particulièrement les forces françaises, se trouvait donc justifiée par les déclarations de Monsieur BREJNEV qui au lendemain de cet arrangement déclarait :

"Aucun accord ne sera possible si l'on ne respecte pas les deux postulats de base qui guident l'attitude soviétique au cours des négociations SALT : principe de sécurité égale pour les deux côtés et renonciation aux tentatives d'obtenir des avantages militaires unilatéraux aux dépens de l'autre".

(1)

(1) BREJNEV Léonid "Discours électoral du 10 juin 1971" publié dans la PRAVDA le 11 juin 1971

Pour la FRANCE, tout début de solution au problème du désarmement nucléaire ne passait pas par l'inclusion de ses forces dans des discussions bilatérales, mais dans la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. Elle trouvait d'ailleurs sur ce point un écho favorable près des soviétiques. C'est ainsi que lors de la rencontre de Messieurs POMPIDOU et BREJNEV, en janvier 1973, la déclaration commune précisait :

"qu'ils étaient persuadés qu'afin de parvenir à un désarmement général et complet, sous contrôle international efficace, il est nécessaire d'entreprendre par priorité l'étude du désarmement nucléaire. La FRANCE et l'U R S S estiment souhaitable que les puissances concernées puissent se concerter à ce sujet. Les deux pays se sont prononcés en faveur de la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. Ils expriment l'espoir que pourraient être prochainement réalisées les conditions nécessaires à son succès" (1)

● LES ACCORDS DE CAMP DAVID

Le 22 juin 1973 étaient signés les accords de CAMP DAVID entre les ÉTATS-UNIS et l'U R S S sur la prévention d'une guerre nucléaire. Dans ces accords, les parties s'engageaient "à se consulter dès qu'apparaîtrait, ou que ce soit dans le monde, le risque d'un conflit nucléaire et de poursuivre activement les conversations, afin d'aboutir avant la fin de l'année 1974 à une limitation quantitative et qualitative de leurs armements nucléaires stratégiques (2)

Aussitôt, dans une note de synthèse établie par le Ministère des Affaires Étrangères pour le Premier Ministre Pierre MESSMER à la veille de son voyage à SOFIA, le service des pactes et désarmement signalait les caractéristiques qu'engendrait un tel accord :

1. il ne correspond pas seulement à un intérêt commun des deux grands, il le proclame et il est peut-être l'annonce d'une politique commune,
2. il affirme le droit d'intervention des deux superpuissances dans le monde entier,
3. il se réfère à maintes reprises aux états tiers et ses effets pourraient être les suivants :
 - en EUROPE OCCIDENTALE, un nouvel affaiblissement de la dissuasion,
 - crainte que l'esprit qui a présidé à un tel accord pousse WASHINGTON à restreindre l'autonomie des tiers dans ce domaine.

La réaction française ne se faisait pas attendre et le Ministre des affaires étrangères, Monsieur Michel JOBERT interprétait publiquement cet accord comme "un véritable condominium entre les ÉTATS-UNIS et l'U R S S" (2)

Le 4 juillet 1973, Messieurs NIXON et KISSINGER se voulant rassurants, recevaient les représentants permanents au Conseil Atlantique. Le Président des ÉTATS-UNIS déclarait alors qu'il était important de remettre dans sa juste perspective ses entretiens avec Monsieur BREJNEV ainsi que les relations de son pays avec l'Alliance atlantique.

(1) Communiqué franco-soviétique publié à l'issue de la rencontre à ZASLAW entre le Président POMPIDOU et Léonid BREJNEV Secrétaire Général du PC de l'Union Soviétique.

P E F 1° semestre 1973 Page 52.

(2) Armements et désarmements de 1945 à 1983 - Regard sur l'actualité n° 96 Documentation française.

Voulant sans doute répondre aux propos de Monsieur Michel JOBERT, il précisait :

"On a parlé d'établissement d'un condominium et d'arrangement sur le dos de l'alliance. C'est faux. Dans chacun de mes entretiens avec le leader soviétique, mon souci a été de préserver les intérêts de nos alliés" (1)

Il n'empêche que, comme le soulignait le Président POMPIDOU dans sa conférence de presse du 27 septembre 1973, l'évolution des rapports entre l'U R S S et les ÉTATS-UNIS changeait beaucoup de choses :

"Nous ne pouvons pas ne pas nous poser des questions" (2) disait-il et il ajoutait :

"ces questions auxquelles on nous répond de façon rassurante..., mais enfin la loi de la politique de la vie des états, c'est d'envisager toutes les hypothèses et, par conséquent, de voir les dangers qu'il pourrait y avoir dans ce rapprochement" (2)

Il faisait ainsi allusion aux risques d'un condominium déjà évoqué par Monsieur Michel JOBERT, ou à une sorte de neutralisation de l'EUROPE, et il concluait :

"Tout le monde (Américains et Soviétiques) m'a affirmé qu'il n'en était rien mais je ne peux pas ne pas évoquer des hypothèses et des possibilités et en tirer un certain nombre de conséquences qui sont pour la FRANCE, notamment, de rester vigilante et de poursuivre son effort propre en faveur de son indépendance et pour sa défense" (2)

Aussi, le 10 octobre 1973, devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à NEW YORK, le ministre des affaires étrangères de la FRANCE rappelait d'une part la position française au regard de l'accord du 22 juin, d'autre part la ligne guide de la politique française de défense.

Parlant des accords de juin, il déclarait :

"Ainsi donc ce type de détente (limitation de la progression de certains armements nucléaires) se limiterait à cet exercice d'équilibre entre les deux partenaires du traité. Quand les enfants se battent, on voit souvent les plus forts éviter de se heurter de front et s'en prendre aux voltigeurs des deux bandes que quelques coups peu élaborés suffisent à mettre à terre. Ainsi en est-il des nations et si les voltigeurs s'inquiètent, qui pourrait s'en étonner ... elles se retrouvent avec un simple fusil à la main, alors qu'à leurs frontières les pressions et les présences restent les mêmes".

Puis, parlant de la politique de défense, il concluait :

"Les illusions puis les guerres, encore les illusions, encore les guerres, tel a été notre lot. Désormais, nous comptons sur nous mêmes sur notre propre effort, je ne vois pas qui pourrait penser nous en écarter, sauf à se tromper" (3)

(1) Déclaration reprise par l'agence France Presse dépêche d'agence du 4 juillet 1973.

(2) Conférence de presse de Monsieur POMPIDOU, Président de la République le 27 septembre 1973 P E F 2° Semestre 1973 Page 115.

(3) Discours de Monsieur Michel JOBERT, Ministre des affaires étrangères devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à NEW YORK

● DE MOSCOU À VLADIVOSTOK

Au cours de l'année 1974, les négociations américano-soviétiques devaient déboucher sur deux accords.

1° - Celui du 5 juillet 1974, lors de la visite de Monsieur NIXON à MOSCOU, où les deux parties se contentèrent d'un accord sur des aspects limites de la négociation à savoir :

- interdiction de poursuivre les essais nucléaires souterrains pour des puissances supérieures à 150 kt,
- protocole sur la limitation des systèmes A.B.M. modifiant celui défini dans le traité SALT 1 en fonction du développement technologique.

2° - Celui de VLADIVOSTOK, le 24 novembre 1974, accord soviéto-américain prorogeant jusqu'en octobre 1977 les accords SALT 1 de mai 1972 et définissant la volonté de conclure un nouvel accord allant du 1er octobre 1977 à décembre 1985 et dont le fruit de concessions mutuelles était l'abandon de la prise en compte des Forces tierces et en particulier de la Force Nucléaire Stratégique Française réclamée dans la déclaration de Monsieur SEMIONOV à l'issue de SALT 1.

Or, depuis mai 1974, Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING a succédé au Président POMPIDOU. Dès le 23 septembre, le nouveau ministre des affaires étrangères, Monsieur SAUVENARGUES déclare devant l'Assemblée Générale des Nations Unies

"Qu'après avoir constaté le refus, peut être l'incapacité des plus grandes puissances à renoncer à l'arme nucléaire, elle a résolu, à regret, de s'en doter à son tour... Mais le gouvernement français tient à réaffirmer solennellement qu'il est prêt à participer immédiatement à toute entreprise tendant à un désarmement véritable... C'est dans cet esprit qu'il apporte son soutien à l'idée de convoquer une conférence mondiale réunissant les cinq puissances nucléaires" (1)

Cette première intervention officielle du nouveau gouvernement pouvait surprendre, car elle marquait semble-t-il un changement d'attitude vis-à-vis de négociations éventuelles sur le désarmement puisqu'elle donnait son aval à la réunion d'une conférence limitée aux cinq puissances nucléaires.

Mais très vite, on revenait à une position plus traditionnelle (2) puisque lors de la visite en FRANCE de Monsieur BREJNEV, le 7 décembre 1974, soit deux semaines après les accords de VLADIVOSTOK, les deux parties précisaient dans une déclaration commune :

(1) Discours de Monsieur SAUVENARGUES, Ministre des affaires étrangères à l'Assemblée de l'O N U le 23 septembre 1974 P E F 2° semestre 74
page 96

(2) Monsieur MESSMER, dans l'entretien qu'il nous a accordé le 18 septembre 1985 soulignait le léger flottement qui a existé en ce qui concerne les problèmes de défense nucléaire dans les premiers jours du septennat, suivi rapidement de la reprise d'une politique conforme à celle appliquée antérieurement.

Celle-ci s'est traduite par la démission de Monsieur J. J. SERVAN-SCHREIBER qui avait vivement critiqué la campagne d'essais nucléaires en cours de préparation, lors de la réunion d'un des premiers conseils des ministres du septennat.

"l'objectif de leurs efforts dans le domaine du désarmement est celui d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace, dont le désarmement nucléaire est la composante la plus importante. Dans cet esprit, la FRANCE et l'U R S S continuent à se prononcer pour la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement qui pourra contribuer à soulager l'humanité du fardeau des armements" (1)

C'est la continuité parfaite au niveau des principes. Toutefois, Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING admettait dans le même temps qu'une limitation des armements sous contrôle international demeurait une perspective lointaine et il en concluait :

"Je souhaite que la FRANCE contribue à un effort réaliste des armements" (2)

- MONSIEUR VALÉRY GISCARD D'ESTAING ET L'ÉVOLUTION DOCTRINALE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Si sur le plan des principes généraux l'arrivée du nouveau Président de la République ne changeait pas grand chose, comme nous venons de le voir, il n'en était pas de même en ce qui concerne la doctrine stratégique française qui subissait non pas une conversion ou une mutation, mais un infléchissement latent.

Deux raisons l'expliquent, la première tenant au caractère du Chef de l'Etat, la seconde à des considérations politiques qui se sont ajoutées aux considérations techniques pour accélérer le changement.

Dans un article du journal "Le Monde" Michel TATU écrivait :

"Monsieur GISCARD D'ESTAING n'est pas l'homme que l'on imagine appuyant sur le bouton des représailles nucléaires et il le sait. Il n'est ni le Général de GAULLE que tout le monde pouvait créditer à cet égard d'une volonté implacable, ni Monsieur Georges POMPIDOU dont la résolution, dit-on, avait impressionné le Maréchal GRETCHKO" (3)

La seconde raison prend ses racines dans la signature par la FRANCE de la Charte d'OTTAWA (4) réaffirmant le rôle de l'OTAN et préfigurant l'annonce de la sanctuarisation élargie (5) affirmée en 1975-1976, ce qui implicitement renforçait l'argumentation avancée par l'U R S S selon laquelle la Force Nucléaire Française même indépendante est de fait placée dans la mouvance du bloc occidental et donc par voie de conséquence doit être incluse dans les négociations SALT.

(1) Communiqué franco-soviétique à l'issue de la visite en FRANCE de M. BREJNEV, Secrétaire Général du PC de l'Union Soviétique le 7 décembre 1974 P E F 2° Semestre 1974 Page 243

(2) Entretien télévisé du 20 décembre 1974 "armements et désarmements" regards sur l'actualité n° 96 Documentation Française

(3) Le Monde du 12.06.76 "La peur du bouton rouge" Michel TATU

(4) Le paragraphe 6 précise "les pays européens fournissent les 3/4 du potentiel classique de l'alliance en EUROPE et deux d'entre eux disposent de forces nucléaires en mesure de faire un rôle dissuasif propre, contribuant au renforcement global de la dissuasion de l'alliance.

(5) Exposé du Général MERY, Chef d'Etat-major des Armées à l'I H E D N le 15 mars 1976

B/ POSITION FRANCAISE AU REGARD DES NÉGOCIATIONS ET ACCORDS SALT II

L'évolution de la position française fut justifiée par Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING dans une interview accordée au Figaro :

"La FRANCE, 3ème puissance nucléaire mondiale ne doit plus raisonner comme une nation aspirant à cette puissance, mais comme une nation qui la détient" (1)

et il répondait à la question posée :

"Pourquoi ne prendrions-nous pas part à des négociations sur le désarmement ?"

"Pour une raison simple, c'est qu'à partir du moment où l'on considère que le désarmement, ce qui est notre point de vue, doit être réalisé sur le plan mondial, les attitudes concernant la procédure ne peuvent pas être des décisions prises bilatéralement" (2)

De même, Monsieur Raymond BARRE, Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances, dans sa déclaration devant l'Assemblée Nationale définissait la politique de défense :

"La FRANCE gardera l'autonomie de ses décisions et les moyens de les appliquer" (3)

Dans cette optique, cinq semaines avant l'expiration théorique des accords SALT 1, Monsieur Louis de GUIRINGUAUD, Ministre des affaires étrangères annonçait :

"La FRANCE met au point un plan d'ensemble sur la limitation des armements dans le monde et rappelle ses positions sur la nécessité d'un accord général et d'un contrôle effectif" (4)

Le Conseil des Ministres du 24 août "enfonce le clou" en :

"soulignant l'importance que le gouvernement attribuait au désarmement et annonçait "le moment venu" la présentation d'un plan d'ensemble" (4). Cette annonce déconcerta la plupart des observateurs, mais comme le note Monsieur J KLEIN :

"La question fondamentale était, au-delà des querelles partisans soulevées par ces déclarations, celle de l'ouverture de la continuité, par rapport à la politique extérieure, caractérisée par un refus de principe à l'Arms control et une approche pragmatique dans le traitement des cas particuliers" (5)

(1) Interview du Journal le "Figaro" du 12 novembre 1975.

(2) Réunion de presse du Président Valéry GISCARD D'ESTAING à MOSCOU le 17 octobre 1975
P E F de la FRANCE 2ème Semestre 1975 page 113

(3) Déclaration de politique générale devant l'Assemblée Nationale Extraits de politique étrangère
P E F 2ème semestre 1976 page 55

(4) Déclaration du Conseil des Ministres du 24 août 1977 Armements et désarmements 1945-1983 -
Regards sur l'actualité Documentation française décembre 1983

(5) "Continuité et ouverture dans la politique française en matière de désarmement" Revue de
politique étrangère (N° 2 1979)

- CONCEPTION FRANÇAISE DU DÉSARMEMENT ET SES RELATIONS AVEC LES NÉGOCIATIONS S A L T II

A première vue, l'analyse qui procède de l'évolution des rapports de forces stratégiques entre superpuissances n'a pas de conséquences directes sur la sécurité de la FRANCE, puisque celle-ci s'est précisément protégée des aléas de la riposte graduée, en se dotant d'une force de dissuasion indépendante et d'une doctrine d'emploi différente (représailles massives). Toutefois, comme le note Pierre LELLOUCHE :

"Il est difficile d'imaginer que la transformation des rapports de forces intervenue depuis SALT 1 n'ait que des conséquences positives ou négligeables pour la FRANCE et que celle-ci se contente à l'avenir d'apporter sa caution à de nouveaux accords SALT, qui refléteraient une insécurité croissante pour nos voisins européens". (1)

Par ailleurs, au delà du fait que SALT ait "acquis une valeur de symbole de la détente"(2), son processus a révélé un glissement continu hors du cadre bilatéral ÉTATS-UNIS – U R S S vers une prise en compte des moyens nucléaires déployés en EUROPE par les deux superpuissances, mais aussi par les deux états européens disposant de forces de dissuasion nationale (GRANDE BRETAGNE, FRANCE)

Dans ces conditions, la position officielle de la FRANCE ne pouvait que faire montre de continuité, même si la politique de défense avait connu une certaine évolution depuis 1974.

C'est ainsi que conscient du danger que pourrait présenter un condominium américano-soviétique, le Président de la République présentait les propositions françaises le 25 mai 1979 devant la 10ème session de l'Assemblée Générale extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement.

Trois idées fortes se dégagent des conceptions françaises sur la sécurité et le désarmement.

- 1 - il existe pour chaque état un droit légitime à la sécurité ;
- 2 - le désarmement n'est pas le monopole de quelques uns mais l'affaire de tous ;
- 3 - l'approche du désarmement doit tenir compte des situations régionales.

- LA FRANCE ET LES NEGOCIATIONS SALT II

Les autorités gouvernementales françaises étaient conscientes que les accords SALT ne relevant pas de la morale humanitaire, ils s'imposaient comme une nécessité dans la froide logique de l'opposition entre les deux blocs. Sauvegardant les apparences de la détente, ils permettent à l'un des partenaires de poursuivre son objectif permanent d'extension de son influence au service d'une idéologie, à l'autre de conserver un maximum de liberté pour s'y opposer.

Plus que le contenu des accords eux-mêmes, c'est cet attachement au maintien du dialogue qui doit retenir l'attention, car il est révélateur de la prise de conscience de l'inutilité d'un affrontement direct.

(1) "La FRANCE, les SALT et la sécurité en EUROPE" Pierre LELLOUCHE

Revue de politique étrangère septembre 1979 Page 258

(2) "La crise des SALT ou l'échec de l'arms control" Pierre LELLOUCHE

et Jérôme DUMOULIN "Commentaire 3" Automne 1978

Compte tenu de cette philosophie, la possession par la FRANCE d'une force de dissuasion strictement nationale permet à celle-ci de bénéficier d'une situation particulière. Plus que jamais, au début des négociations SALT II, la force nucléaire stratégique nationale constitue la garantie de l'indépendance de la FRANCE, à condition de rester à l'abri des pressions extérieures en supprimant toute dépendance technologique pour sa construction ou son maintien. C'est dans cet esprit que le chef de l'état-major des Armées écrivait :

"Les exigences de la sécurité de la FRANCE interdisent donc que celle-ci mêle sa voix aux conversations sur l'arrêt des essais nucléaires ainsi d'ailleurs qu'à celles qui ont trait aux limitations d'armements stratégiques : ce n'est pas notre problème" (1)

Ce qui n'empêche pas Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING de reconnaître à l'issue des entretiens de la GUADELOUPE, le bien fondé de ces négociations :

"Nos entretiens ont fait apparaître un double objectif : accroître la sécurité et réduire les tensions dans le monde. Il nous est apparu que la reconnaissance légitime des réalités du monde contemporain doit s'accompagner de la poursuite des efforts pour améliorer les relations internationales notamment par la poursuite de la politique de la détente et des efforts de limitation des armements en particulier en souhaitant la conclusion prochaine d'un accord sur la limitation des armements stratégiques" (2)

Enfin, dans le compte rendu du Conseil des Ministres du 10 janvier, le gouvernement français résumait sa position tant sur les négociations que sur la justification de sa position :

"La FRANCE souhaite la conclusion prochaine d'un accord équilibré de réduction des armements nucléaires stratégiques entre les ÉTATS-UNIS et l'U R S S. Elle n'envisage pas de participer à une éventuelle négociation sur la limitation des armements dits de la zone grise en EUROPE, pour des raisons tenant à l'indépendance de sa dissuasion"(3)

La FRANCE, répétons-le, n'était donc pas hostile aux négociations SALT II. Aussi le Président de la République s'étendait-il longuement sur le sujet, lors de sa conférence de presse du 15 février 1979, où après avoir rappelé leur finalité, il déclarait :

"Première question : Est-ce que la FRANCE est favorable aux négociations SALT II ? Je dirai que la FRANCE est favorable aux principes de la négociation SALT" (4)

(1) "L'avenir de nos armées" Général MERY Chef d'Etat-major des Armées
Revue de la Défense Nationale Juin 1978.

(2) Déclaration de Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, Président de la République française à l'issue des entretiens de la GUADELOUPE le 6 janvier 1979

(3) Revue de la Défense Nationale "Faits et dires" Mars 1979

(4) Conférence de presse du Président de la République le 15 février 1979

P E F 1er semestre 1979 page 77.

Puis, tout en refusant de porter un jugement sur le contenu des accords, ceux-ci n'étaient pas encore conclus, il devait réaffirmer avec force que :

"Tant qu'il s'agit d'une négociation entre les systèmes centraux américains et soviétiques, la FRANCE n'a aucune raison d'y participer" et qu'enfin :

"Il ne croyait pas au succès d'une négociation SALT portant sur les armements de la zone grise à l'heure actuelle et que de toute façon la FRANCE n'y participerait pas, parce que son système est central" (1)

● LA FRANCE ET LES ACCORDS SALT II

Dès le lendemain de la conclusion des accords SALT II, le Président de la République déclarait : "Nous allons étudier cet accord, nous sommes favorables au principe d'un accord sur la réduction des armements stratégiques, nous allons nous assurer que c'est un accord effectivement équilibré et s'il est effectivement équilibré, nous le dirons. Par contre, la FRANCE n'est pas concernée dans ses moyens de défense par cette négociation" (2)

En effet, pour la FRANCE, comme l'avait exprimé le Ministre des affaires étrangères devant le comité du désarmement de GENÈVE :

"Le désarmement devait porter en priorité sur deux facteurs d'instabilité : le caractère excessif des arsenaux stratégiques des superpuissances par rapport aux nécessités de leur dissuasion mutuelle, l'accumulation déséquilibrée des armements conventionnels en EUROPE" (3)

En conséquence, pour la FRANCE, avant toute négociation où elle pourrait participer, il devrait y avoir une correction de l'asymétrie des arsenaux nucléaires.

Par ailleurs, dans les accords il existait une clause dite du "non contournement" dont le but était d'éviter que les équilibres établis au niveau des systèmes centraux (bombardiers stratégiques, ICBM, SLBM) ne soient remis en cause par des modifications apportées aux systèmes périphériques (FBS). Or si pour la FRANCE, la clause de non contournement n'est pas gênante sur ses choix en matière de systèmes d'armes ou sur le déplacement de tel ou tel système de missile de croisière, il n'en reste pas moins vrai qu'elle était visée dans sa politique de coopération avec les ÉTATS-UNIS (Techniques d'avant garde C F M 56, et composants (achats) pour sa force nucléaire stratégique) (4)

Toutefois, les ÉTATS-UNIS donnaient rapidement les apaisements que la FRANCE souhaitait. Dès le 23 juin, Monsieur Jean François PONCET déclarait au micro d'une radio qu'on pouvait "se féliciter de l'aboutissement positif de la négociation qui constituera une étape importante dans la consolidation de la détente qui est l'une des orientations centrales de la politique étrangère de la FRANCE" (5)

(1) Conférence de presse du Président de la République le 15 février 1979

P E F 1er semestre 1979 Page 77

(2) Une heure avec le Président de la République Antenne II (extrait de politique étrangère du 19 juin 1979 P E F 2ème semestre 1979 page 133

(3) Déclaration de Monsieur J F PONCET le 24 janvier 1979 devant le Comité du désarmement à GENÈVE R D N "Faits et dires" Mars 1979.

(4) Analyse faite par Monsieur PIC, Conseiller technique du Ministre de la Défense, Monsieur Yvon BOURGES (propos recueillis par l'auteur)

(5) Interview du Ministre des affaires étrangères le 23 juin 1979 au Micro de FRANCE INTER

D'ailleurs, il était le premier à s'inquiéter des problèmes qui se posaient pour leur ratification par le Sénat américain, et le 11 octobre 1979 devant la Commission des affaires étrangères, il déclarait : "La FRANCE attache de l'importance à la ratification de ces accords parce qu'ils sont équilibrés sur le plan militaire et stratégique, et qu'ils sont importants pour le processus de la détente" (1).

Enfin, suite au débat de la motion de censure déposée par le groupe communiste à l'Assemblée Nationale, portant sur la responsabilité qu'aurait le gouvernement français dans la situation créée par la décision prise par les pays membres de l'O T A N d'installer de nouveaux missiles sur le territoire de certains d'entre eux, Monsieur Raymond BARRE répliquait dans son intervention : "en ce qui concerne SALT II, le gouvernement a certes estimé et estime toujours que leur aboutissement complet constitue un facteur important pour la poursuite de la détente" (2)

- LES DEUX SUPERPUISSANCES ET LA POSITION FRANÇAISE

- FRANCE - U R S S

Aussitôt la presse soviétique analysait les réactions françaises, et en particulier la déclaration du ministre des affaires étrangères au micro de FRANCE-INTER, où elle relevait les termes "d'étape importante dans la consolidation de la détente, (3) mais aussi les propos tenus par Monsieur COUVE de MURVILLE au correspondant de l'agence TASS à qui il déclarait :

"Les Français approuvent la signature de SALT II, qui se trouve être en même temps une suite logique à la détente et une nouvelle étape à son développement, et que d'ailleurs les forces qui à l'intérieur du Congrès américain s'élevaient contre SALT II ne constituaient qu'une minorité" (4). (On peut juger rétrospectivement de l'optimisme de cette dernière affirmation).

Par contre, certains pays du pacte de VARSOVIE étaient plus critiques en particulier la BULGARIE par le biais d'un article de Monsieur CHICHMANOV, correspondant à PARIS de l'agence bulgare B T A publié le 22 juin 1979 dans le quotidien du soir à SOFIA "VERCERNJE NOVINE".

Après avoir rappelé les déclarations du Président de la République française du 19 juin 1979 devant la télévision, et expliqué au passage que si le gouvernement français ne donne qu'une approbation de principe de SALT II, c'est qu'il entend s'assurer que le traité ne crée pas un déséquilibre au profit de l'U R S S et du pacte de VARSOVIE, ... et Monsieur CHICHMANOV concluait à l'isolement de notre pays. Aussi, dit-il, "La FRANCE est l'unique pays occidental à garder ses réserves vis-à-vis du traité américano-soviétique" (5)

(1) Commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale (extraits de communiqué à la presse) 11 octobre 1979 4ème trimestre 1979 page 25

(2) Intervention de Monsieur Raymond BARRE Premier Ministre lors de la discussion et du vote sur une motion de censure à l'Assemblée Nationale P E F 4° trimestre 1979 page 22

(3) Déclaration du Ministre des affaires étrangères au micro de FRANCE INTER le 23 juin 1979 reprise par l'agence France-Presse du même jour.

(4) Déclaration du Président de la Commission des affaires étrangères à l'Assemblée Nationale au correspondant de l'agence TASS, le 22 juin 1979 reprise par l'agence France-Presse du même jour.

(5) Quotidien du soir bulgare VERCERNJE NOVINE SOFIA du 22 juin 1979

Le journaliste met en avant "l'opposition de couches considérables de l'opinion française et les critiques énergiques du parti communiste français". Selon ce parti explique-t-il "cette politique ne contribue pas aux efforts visant à écarter le danger d'une guerre nucléaire et la FRANCE, absente, laisse à d'autres, en l'occurrence les ÉTATS-UNIS le soin de parler en son nom". (1) On peut en conclure qu'à SOFIA où l'on avait salué hautement le traité SALT II et célébré ses co-signataires, la position française ne plaisait pas, mais on avait préféré le faire savoir par l'intermédiaire d'un quotidien de second plan.

Par contre, le Général HAIG rendant hommage à la position française déclarait :

"L'indépendance même de la Force Nucléaire Française contribue à renforcer la crédibilité de l'alliance au moment où le concept de dissuasion américain s'est quelque peu érodé. (2)

Mais là aussi ce jugement n'est pas partagé d'une manière aussi nette par tous les responsables américains.

Suite à une remarquable étude faite par deux députés allemands du groupe CDU/CSU, Messieurs Markus BERGER et Peter WURZBACH auprès du Sénat américain, ceux-ci ayant interrogé le Sénateur NUNN (démocrate - GEORGIE) se voyaient répondre à la question : (3)

"Pensez-vous que la force de frappe française constitue un contrepoids sérieux aux systèmes nucléaires russes orientés vers l'EUROPE ?"

"Je crois que certains se sont un peu inquiétés à ce propos, n'étant en aucune façon satisfaits des français. Pourtant, cette force peut dans une certaine mesure faire office de contrepoids aux SS 20, je ne m'accorde pas volontiers avec les français et je n'aimerais pas me reposer sur eux".

● CONSÉQUENCES DE LA POSITION FRANÇAISE

A peine SALT II était-il signé, que déjà pointaient les premiers augures de SALT III. D'emblée, Monsieur GROMYKO dans une conférence de presse répondait à deux questions concernant les futures négociations.

L'une relative au contenu, l'autre posée conjointement par les correspondants du journal "Le Monde" et "T F 1" sur ce que l'U R S S en attendait, prenant en compte en particulier le fait que la FRANCE n'y participerait pas.

Le Ministre soviétique confirmait que ces futures négociations n'avaient pas été l'objet à VIENNE d'un examen détaillé. Il a néanmoins précisé qu'elles n'auraient des chances de succès que si l'on tenait compte de "tous" les facteurs stratégiques dirigés contre l'U R S S.

Sur les participants, il a indiqué que ce problème n'avait pas été débattu "concrètement" mais que le moment où il le serait ne tarderait pas. Il s'est alors borné à définir une position de principe :

"Les négociations sur la limitation des armements stratégiques menées par l'U R S S et les ÉTATS-UNIS sont arrivées à un point où le dialogue entre ces deux seuls pays "n'est plus suffisant".

"La participation d'autres puissances est nécessaire" (4)

(1) Quotidien du soir bulgare VERCERNJE NOVINE SOFIA du 22 juin 1979

(2) Revue de la Défense Nationale "Faits et dits" Janvier 1980

(3) Rapport diffusé par le BUNDESTAG en mai 1979 et adressé à la même date à l'Ambassade de FRANCE à BONN.

(4) Conférence de presse de Monsieur GROMYKO, Ministre des affaires étrangères de l'U R S S le 26 juin 1979 repris par le journal "Le Monde" du 27 juin 1979.

Le fait de n'avoir cité personne n'empêchait pas la FRANCE d'être désignée du doigt.

La FRANCE ne pouvait se dispenser de reconnaître l'utilité des négociations SALT et en particulier SALT II, qui dans leur principe favorisent la détente.

Toutefois, il lui était difficile de se prononcer sur les accords SALT II. Si elle portait un jugement négatif, elle mettait le Président CARTER dans une position difficile vis-à-vis du Congrès et risquait de provoquer le mécontentement de nos alliés qui souhaitaient la ratification des SALT. Si par contre cette appréciation était positive, elle prendrait la signification d'une caution apportée à l'ensemble des processus SALT. Dans ce cas, il deviendrait de plus en plus difficile de tenir nos distances vis-à-vis de prolongements qui se dessineraient c'est-à-dire la négociation d'un équilibre nucléaire sur le théâtre européen où nos forces seraient impliquées.

Il ressort d'une manière générale, comme l'a écrit Jean KLEIN que :

"Le refus de l'Arms control a été lié étroitement, dans le passé à la volonté du gouvernement français de se doter des instruments d'une politique militaire indépendante.

Dans la mesure où il persévère dans ce dessein, il lui est difficile de préconiser l'abandon de l'arme nucléaire dès les premières étapes du désarmement, d'autant que la FRANCE dispose aujourd'hui (fin 1979)(2) d'une force de dissuasion crédible et acceptée par la majorité des Français."

(1) "Continuité et ouverture dans la politique française" en matière de désarmement - Revue de Politique étrangère Française IFRI 4ème trimestre 1979.

(2) Voir en annexe "l'évolution de la Force Nucléaire Stratégique Française depuis l'ouverture des SALT

III

LA FRANCE CONTRE

LE MONOPOLE DES GRANDS

A/ LA FRANCE ET L'APRÈS SALT II

Dès le 19 juin, soit le lendemain de la signature des accords SALT II, on n'avait pas manqué de poser à Monsieur GISCARD D'ESTAING (1) la question de savoir s'il ne reviendrait pas sur la décision prise de ne pas participer à la suite des négociations qu'on appelait déjà SALT III. A quoi il répondait :

"Non, il faut participer à une négociation quand on a quelque chose à apporter. Le développement de la force de dissuasion française dans les prochaines années ne peut être remis en cause. La participation à une négociation n'aurait pas de sens".

Il ajoutait conscient des risques éventuels pour la défense de l'EUROPE :

"En revanche, nous devons étudier très attentivement les conséquences sur la sécurité européenne du déroulement de ces négociations, si elles faisaient apparaître tel ou tel danger pour la sécurité de l'EUROPE, nous serions bien entendu appelé à le dire" (1)

On voit donc encore une fois que, sans participer à la négociation, la FRANCE s'intéresse de très près à son déroulement.

Les craintes du Président de la République provenaient des insuffisances de SALT II et des incertitudes en résultant qui obligeaient la poursuite des négociations devenue une nécessité objective. Or, il souhaitait montrer d'emblée son refus de céder à la tentation des deux superpuissances d'élargir la négociation à des systèmes qui n'ont pas à y figurer, tels les systèmes sur bases avancées ou les forces tierces.

De plus, ces craintes se trouvaient confortées par le fait qu'en dépit des assurances maintes fois données par les dirigeants américains, il existait un rapport (linkage) entre les SALT et l'attitude des Soviétiques dans le monde et plus particulièrement en EUROPE.

En effet, la participation de l'U R S S aux négociations de GENÈVE ne l'a pas empêchée d'accroître dans des proportions considérables son potentiel militaire conventionnel.

L'outil que le KREMLIN s'est ainsi forgé pour sa défense ou pour la conduite d'une politique éventuellement plus active, n'aurait cependant son plein effet qu'avec une dénucléarisation de l'EUROPE, et c'est justement le dossier qu'entend bien ouvrir l'Union Soviétique lors des négociations SALT III.

C'est ce piège que la FRANCE veut éviter, car elle ne peut pas se sentir atteinte par des accords qui ne la concerne pas. Sa force nucléaire est un système central de dissuasion qui ne peut être placé dans la corbeille d'une négociation dont le but serait de négocier la limitation des armes intermédiaires stockées par les superpuissances en EUROPE.

La question reste posée, compte tenu du jugement favorable émis par le gouvernement français sur les négociations passées, de savoir pourquoi elle refuserait de s'engager sur un chemin qu'elle juge bon pour les Américains et les Soviétiques ?

Tout simplement parce que la parité nucléaire existant entre les deux grands justifie leur recherche d'un équilibre permanent alors que la FRANCE ne dispose que d'une force de dissuasion n'ayant en rien les capacités d'OVER KILLING propres aux arsenaux américains et soviétiques.

(1) Interview télévisé de Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING dans le cadre de "une heure avec le Président de la République" (Antenne 2)

P E F 2° trimestre 1979 page 133.

- LES CRITIQUES DU GOUVERNEMENT SOVIÉTIQUE ET DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Or comme nous l'avons vu dès la fin des négociations SALT II, Monsieur GROMYKO avait clairement annoncé la volonté de l'U R S S de voir une telle hypothèse se concrétiser.

Deux mois plus tard, Monsieur ARBATOV (1) s'entretenant à MOSCOU avec Monsieur Léo HAMON qui lui rappelait son souci de ne pas hypothéquer notre indépendance, répondait à son interlocuteur que si notre position pouvait se comprendre, nous devrions tenir compte de notre côté des préoccupations de l'U R S S qui étaient de deux ordres :

- la FRANCE faisait partie de l'Alliance Atlantique, en cas de conflit grave entre l'Est et l'Ouest, elle se rangerait comme l'avait déclaré le Général DE GAULLE du côté de ses alliés occidentaux.
- en refusant de participer à SALT III, la FRANCE donnerait malgré elle le mauvais exemple, son attitude serait un encouragement pour ceux qui sont hostiles à toutes formes de désarmement.

Monsieur ARBATOV évoquait alors plusieurs variantes permettant d'associer la FRANCE aux négociations. En fait, il s'arrêtait à l'idée d'une "déclaration d'intention" par laquelle la FRANCE affirmerait par exemple qu'elle n'a pas l'intention de porter son potentiel stratégique au-delà de son niveau actuel.

Prenant pour référence la position de notre pays à l'égard du traité de non-prolifération, il rappelait que celle-ci avait été très appréciée à MOSCOU (2)

Immédiatement le chef d'Etat-major des Armées faisait connaître au Ministre de la Défense son opposition formelle à une telle formule du moins dans son expression "actuelle". Puis, il ajoutait : "Il est impensable que nous prenions l'engagement de maintenir notre potentiel au niveau actuel alors que nous faisons tout pour le développer... Il est indispensable que nous le développions, sous peine de lui faire perdre dans quelques années toute "crédibilité".

Mais la position française ne se voyait pas critiquée qu'à l'extérieur. C'est ainsi qu'à l'Assemblée Nationale, un parlementaire communiste (Madame Marie Thérèse GOUTMAN) interpellait le gouvernement auquel il reprochait un double langage :

- d'une part de répéter sans cesse que la FRANCE n'était pas concernée par les différentes propositions émanant du gouvernement soviétique en ce qui concerne les futures négociations
- d'autre part de déclarer par la voix de Monsieur Yvon BOURGES, Ministre de la Défense que :

"La sécurité de la FRANCE est liée directement à la défense de l'EUROPE"

(1) Directeur de l'Institut des ÉTATS-UNIS

(2) Note n° 7122/DEF/EMA/EG du 20 septembre 1979 adressée par le Chef d'Etat-major des Armées au Conseiller pour les affaires internationales du Ministre de la Défense.

Monsieur Olivier STIRN, secrétaire d'état aux affaires étrangères répondait au nom du gouvernement :

"La FRANCE qui n'est pas membre de l'organisation atlantique intégrée, n'est pas partie prenante aux travaux conduits à VIENNE par nos alliés. Par conséquent, je rappelle une position déjà énoncée, le gouvernement français ne participera pas à SALT III." (1)

Enfin, lors du débat budgétaire en novembre 1979, le Ministre des affaires étrangères était amené à préciser les raisons qui motivaient le refus d'une participation aux éventuelles négociations SALT III. Après avoir souligné le souci de la FRANCE d'apporter sa pleine contribution aux efforts visant à atténuer les menaces qui pèsent sur la sécurité et la paix du monde, il déclarait :

"La FRANCE est une nation qui a la volonté d'assurer sa défense. Elle veille à maintenir le volume de crédibilité qui correspond aux exigences de son droit à la sécurité. Elle entend en préserver l'indépendance et c'est pourquoi elle ne participera pas aux négociations envisagées de SALT III" (2)

- DIVERGENCES ENTRE LES POSITIONS BRITANNIQUES ET ALLEMANDES

Puisque les futures négociations semblaient vouloir évoluer pour une partie au moins sur les armements eurostratégiques, il n'est pas inutile de voir les positions prises par nos deux principaux alliés européens dans l'alliance atlantique, à savoir la GRANDE BRETAGNE et l'ALLEMAGNE DE L'OUEST. Tous deux sont membres de l'O T A N, mais l'un possède l'arme nucléaire (même si celle-ci est plus ou moins contrôlée par les ÉTATS-UNIS), l'autre ne la possède pas.

- Les Britanniques (3)

Ils ont donné une approbation presque sans réserve aux résultats de la négociation. Ils considèrent que SALT II permet de freiner effectivement le développement de l'arsenal stratégique soviétique. Toutefois, deux points semblent les préoccuper :

1/ la déclaration d'intention pour SALT III, même si elle n'a aucun caractère juridiquement contraignant, aura un impact politique considérable qui ne peut être sous estimé.

2/ ils s'inquiètent de l'évolution de l'U R S S à propos des essais de missiles de croisière (qui pourraient être testés jusqu'à 2 500 km) et se demandent si ce changement d'attitude ne traduit pas l'apparition d'un désir soviétique d'utiliser également cette faculté.

(1) Réponse de Monsieur STIRN, secrétaire d'État aux affaires étrangères à une question d'actualité de Madame Marie-Thérèse GOUTMAN à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 1979 (P E F 4ème trimestre 1979 P.23)

(2) Discours prononcé par Monsieur J F PONCET, Ministre des affaires étrangères, à l'Assemblée Nationale lors du débat budgétaire le 7 novembre 1979 – P E F 4ème trimestre 1979 Page 71

(3) Fiche établie par le Conseiller technique du Ministre de la défense chargé de suivre l'évolution des négociations SALT (2° semestre 1979)

- Les Allemands

Pour eux, SALT II et demain SALT III aboutissent à la neutralisation réciproque des forces stratégiques des deux grands et augmentent l'importance relative du déséquilibre conventionnel en EUROPE.

Les négociations soviéto-américaines risquent, à leurs yeux, d'avoir un double effet à moyen terme :
1/ diminuer la valeur absolue des systèmes centraux, en accroissant par là même l'importance relative des autres armes ;

2/ entraîner à la longue une modification de la doctrine d'emploi des systèmes centraux américains dans un sens plus restrictif, la neutralisation réciproque se traduisant alors par le "découplage" de l'élément stratégique nucléaire de la TRIADE.

Dans le même temps, les alliés européens, notamment ceux ne disposant pas d'une force de dissuasion nucléaire, demeureront sous la menace des systèmes centraux soviétiques.

- POSITION FRANÇAISE AU REGARD D'ÉVENTUELLES NÉGOCIATIONS SALT III

La fin de l'année 1979 arrivant, les pays membres de l'OTAN prenaient la décision d'installer de nouveaux missiles sur le territoire de certains d'entre eux. Or, le groupe communiste à l'Assemblée Nationale jugeant que le gouvernement français portait une responsabilité dans la situation créée par cette décision, déposait une motion de censure.

Lors de la discussion préalable au vote le Premier Ministre était appelé une nouvelle fois à préciser la position de la FRANCE :

"Permettez-moi à cet égard de mettre en garde contre la tentation de ceux qui nous invitent à participer à SALT III, motif pris que cette négociation porterait également sur les armes qui sont stationnées en EUROPE. Passons sur le fait que SALT III est la suite de SALT II et que SALT II - nous le regrettons d'ailleurs - est toujours en instance de ratification au Sénat des ÉTATS-UNIS. Passons également, bien que ce soit plus grave, sur le fait que la décision de nos alliés liée étroitement comme deux aspects d'un même ensemble, modernisation et négociation, au point qu'on ne saurait participer à celle-ci sans adhérer à celle-là" (1).

Puis imaginant la participation de la FRANCE à ces négociations, il déclarait :

"Il nous faudrait alors à l'évidence considérer que nos forces nucléaires constituent à l'instar de celles de l'O T A N des armes de théâtre et non des systèmes centraux, qu'elles ne font que s'additionner numériquement à celles de nos alliés, pour faire masse avec elles dans un ensemble homogène, bref, qu'elles se confondent avec elles pour former l'objet de la négociation. Cela nous ne le voulons pas" (1)

(1) Intervention de Monsieur Raymond BARRE Premier Ministre, lors de la discussion et du vote sur la motion de censure le 20 décembre 1979 P E F 4° trimestre 1979 page 223.

Le 11 juillet 1980, Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING rencontra à BONN le Chancelier fédéral. Sachant combien la FRANCE est concernée par la sécurité de l'ALLEMAGNE, en raison d'une part de la proximité géographique des deux pays et des conséquences de celle-ci en cas de conflit, d'autre part en raison des liens économiques et politiques tissés depuis vingt ans, qui font du couple "FRANCO-ALLEMAND" la clé de voûte de l'EUROPE et le moteur de la construction européenne (1) il était intéressant de relever les propos du Chef de l'Etat français à l'issue des consultations. Or, celui-ci déclarait :

"... La FRANCE est évidemment préoccupée par l'équilibre stratégique dans le monde et en EUROPE, qu'elle est favorable à la recherche d'un équilibre, mais que cet équilibre doit être global et donc englober tous les types de force qui ne doivent pas être déliés et que la FRANCE en tant que puissance nucléaire indépendante n'était concernée ni par la décision prise par l'O T A N au mois de décembre 1979 (implantation de nouveaux missiles) ni par la réaction soviétique à l'offre de négociation" (2)

C'est dans cet esprit d'indépendance, lié au fait que la FRANCE dont la doctrine des représailles massives "du faible au fort" a pour conséquence qu'elle ne se lance pas dans une compétition stratégique avec les superpuissances, que le Ministre des affaires étrangères réitérait les arguments justifiant la position française en matière de désarmement.

"La FRANCE est favorable au désarmement pour autant que soit reconnu le choix légitime de chacun à la sécurité. Elle a toujours considéré que c'est à ceux qui mènent la course aux armements qu'il appartenait de l'arrêter. Elle a donc approuvé l'effort que représentaient dans ce sens les négociations stratégiques américaines et soviétiques.

Mais à deux conditions, que les résultats obtenus soient équilibrés et que les intérêts de sa propre défense n'en soient pas affectés" (3) et il poursuivait abordant le problème spécifique de SALT III : "C'est à la lumière de ces principes qu'elle a approuvé SALT I et SALT II et que, sans se prononcer à ce stade sur SALT III, elle a souligné l'impossibilité de dissocier l'équilibre nucléaire en EUROPE de l'équilibre stratégique global qui peut seul sauvegarder la sécurité et la paix" (3)

En résumé, les négociations SALT III, conformément aux intentions affichées par les Russes et les Américains dans SALT II, devaient être destinées à promouvoir des réductions significatives de leurs armements stratégiques offensifs, en portant une attention particulière aux armements les plus déstabilisants, et en prenant en considération les facteurs qui déterminent la situation stratégique. L'idée d'étendre la négociation aux armes du théâtre européen n'avait été officialisée qu'à la suite des initiatives européennes, notamment celles du Chancelier SCHMIDT visant à restaurer un équilibre compromis par le déploiement des missiles SS 20 et bombardiers Backfire soviétiques. La décision prise par l'O T A N le 12 décembre 1979, de déployer de nouvelles armes (108 missiles Pershing 2 et 464 missiles de croisière) à moyenne portée était couplée avec la proposition faite à l'U R S S de négocier la limitation des armes de théâtre.

Dans l'esprit des occidentaux, cette proposition ne devait porter que sur les armes russes et américaines et exclure les armes des pays tiers (FRANCE, ROYAUME UNI et CHINE) elle devait donc conduire à des négociations strictement bilatérales dans le cadre de SALT III.

(1) Formule de Monsieur Raymond BARRE "Le Monde" du 25 avril 1979

(2) Conférence de presse du Président de la République française à l'issue des consultations franco-allemandes P E F 2^o semestre 1980 Page 22

(3) Déclaration de Monsieur J F PONCET Ministre des affaires étrangères devant l'Assemblée Nationale lors de la discussion budgétaire le 12 novembre 1980 P E F 2^o semestre 1980 Page 19

En effet, comme l'a si bien noté Jacques HUNTZINGER (1), l'objet primordial de SALT III devait être le maintien de la raison nucléaire dans le domaine des armements stratégiques des grandes puissances. Or, les responsabilités nucléaires des deux grands sont telles qu'ils doivent clairement donner l'exemple. Si la folle course verticale poursuivie par l'AMÉRIQUE et l'U R S S peut être maîtrisée dans le cadre de SALT III, alors il sera peut-être possible d'envisager une conférence nucléaire à cinq (U R S S, GRANDE BRETAGNE, ÉTATS-UNIS, CHINE et FRANCE) destinée à organiser les rapports entre l'ensemble des puissances nucléaires grandes et petites, compte tenu de la spécificité de chacune d'entre elles. Cette conférence nucléaire devrait être d'une autre nature que les SALT.

- SUBSTITUTION D'ÉVENTUELLES NÉGOCIATIONS START et INF à SALT III

En 1979, la signature du Traité SALT II, établissant des plafonds égaux, consacrait l'accession de l'U R S S à la parité stratégique. Mais il n'aboutissait ni à des réductions substantielles ni à une limitation significative de la course aux armements.

Cet accord n'a pas été ratifié par le Congrès américain. Les événements d'AFGHANISTAN, auxquels s'ajoutaient les critiques dont était déjà l'objet SALT II, avaient incité l'administration CARTER à en suspendre la ratification. Mais les principales dispositions de l'accord sont appliquées par les deux parties, ce qui prouve la marge d'indépendance dont bénéficient le dialogue et les accords stratégiques vis-à-vis des aléas du contexte politique général : les négociations sur les armements nucléaires restent au centre des relations soviéto-américaines.

Une déclaration conjointe annexée à SALT II portait sur les principes de SALT III. Elle ouvrait la porte, en particulier, à la prise en compte des armements de portée intermédiaire INF. La décision prise par nos alliés le 12 décembre 1979 sur la modernisation des armes de théâtre de l'O T A N, prévoyait leurs négociations dans le cadre des SALT. Mais le blocage des SALT et les pressions européennes pour une négociation sur les FNI ont conduit à l'ouverture d'une négociation spécifique avant le début des START. L'affaire des FNI portait en germe, dès le début, le risque d'une négociation séparée et par là le danger de laisser croire que l'on pouvait raisonner en terme d'équilibre nucléaire eurostratégique. Les Européens ont en effet dès le début joué un rôle central dans une affaire qui les concernait directement. C'est Monsieur SCHMIDT qui, en 1977, a le premier développé publiquement la problématique des FNI, en soulignant la menace que faisait peser sur l'EUROPE, à l'heure de la parité au niveau stratégique, le déséquilibre au profit de l'URSS dans le domaine des systèmes à moyenne portée.

C'est pourquoi, lors d'une interview accordée par Monsieur J F PONCET à l'agence de presse finlandaise le 13 février 1980, notre Ministre des affaires étrangères déclarait afin de bien préciser notre position :

"La FRANCE considère que le désarmement nucléaire incombe en premier lieu aux deux principales puissances que sont l'UNION SOVIÉTIQUE et les ÉTATS-UNIS, dont les arsenaux militaires doivent être ramenés aux besoins de leur propre sécurité avant que le problème puisse être utilement abordé dans un cadre européen" (2)

(1) "la FRANCE et SALT III" Jacques HUNTZINGER - Revue de la Défense Nationale - AVRIL 1980 Page 15 et suivantes.

(2) Politique étrangère de la FRANCE 1er trimestre 1980 page 92

Encore une fois était donc soulignée la nécessité préalable d'une réduction des asymétries des forces nucléaires, avant toute participation française à des négociations.

- ARRIVÉE DE MONSIEUR FRANÇOIS MITTERRAND À LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Alors que la fin de l'année 1979 et le début de l'année 1980 ont vu la rupture du dialogue américano-soviétique, consommée par l'intervention de l'Armée Rouge en AFGHANISTAN et la décision américaine de différer la ratification de SALT II au début de l'année 1981 la situation semble se dégeler du côté soviétique puisque à l'occasion du voyage en juillet 1980 du Chancelier SCHMIDT à MOSCOU, Monsieur BREJNEV a proposé d'entamer tout de suite sans attendre la ratification de SALT II des négociations américano-soviétiques sur les armes à moyenne portée, puis les 23 et 26 février 1981 Monsieur BREJNEV propose un sommet URSS - USA. C'est alors qu'à la suite de l'élection présidentielle Monsieur MITTERRAND accède à la magistrature suprême, cette victoire étant suivie dans la foulée de l'arrivée d'une majorité de gauche à l'Assemblée Nationale.

A la suite de cette victoire un accord de gouvernement était signé entre le parti communiste et le parti socialiste. Il prévoyait au plan international un soutien de l'action de la FRANCE pour la paix et le désarmement progressif en vue de la dissolution simultanée des blocs militaires, la recherche de l'équilibre des forces en EUROPE par une négociation internationale sur la limitation et la réduction des armements en EUROPE portant en particulier sur la présence des missiles SS 20 et sur la décision d'installer des fusées PERSHING 2.

Il appartenait toutefois au nouveau gouvernement de définir sa position tout d'abord au regard de la dissuasion nucléaire dans un contexte de négociations, d'autre part sur des négociations éventuelles visant à la réduction des armements nucléaires stratégiques. En ce qui concerne la première, c'était au Président de la République qu'il appartenait de déclarer dès le 11 juillet 1981 :

"Mon pays dispose d'une force de dissuasion autonome. Mais les conditions de l'équilibre mondial m'intéressent et tout particulièrement celles de l'équilibre européen. Si l'on négocie, c'est pour qu'il n'y ait plus de menace pour personne". (1)

Par ailleurs, Monsieur Charles HERNU précisait :

"Plutôt que de voir les ÉTATS-UNIS installer à leur tour d'autres armements dans des pays d'EUROPE, il vaudrait mieux engager une négociation. Je ne souhaite pas que la force de dissuasion française soit prise en compte dans ces discussions. Elle ne doit pas être additionnée à la Force américaine, elle doit rester indépendante" (2)

Par ailleurs, l'U R S S pensant sans doute faire pression sur les nouveaux gouvernants français, faisait savoir par la voix de Monsieur Léonid BREJNEV dans une interview accordée au Journal Ouest-allemand "DER SPIEGEL" :

(1) Déclaration du Président de la République française Monsieur François MITTERRAND à BONN le 13 juillet 1981 Revue de la Défense Nationale "Faits et dits" juillet août 1981

(2) Interview de Monsieur Charles HERNU, Ministre de la Défense, au journal "Le Monde" le 11 juillet 1981.

"Aucune distinction entre une FRANCE disposant de son armement nucléaire en toute liberté et une FRANCE dont les moyens atomiques seraient intégrés dans l'O T A N." Par contre dans son discours "répondre aux défis dangereux", Monsieur Charles HERNU déclarait :

"Dans les négociations à venir entre les deux supergrands, la dissuasion nucléaire française ne saurait être considérée comme un simple complément des usines de l'un ou de l'autre"

Ainsi au moment où s'ouvraient les négociations sur les armes nucléaires de portée intermédiaire en EUROPE (30 novembre 1981), dites négociations sur les euromissiles entre les Soviétiques et les Américains et où les futures négociations sur les armements nucléaires stratégiques changeaient d'appellation et devenaient START, la position française demeurait inchangée, les modifications politiques en FRANCE n'ayant pas influé sensiblement sur celle-ci.

B/ CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE FRANÇAISE AU REGARD DU CONTRÔLE ET DE LA LIMITATION DES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

La position du gouvernement français au regard des négociations ne pouvant être que la conséquence de sa politique de défense, il était nécessaire de savoir quelle était celle-ci.

L'occasion fut donnée au Premier Ministre de la faire connaître le 14 septembre 1981, lors de la séance d'ouverture de la 34^{ème} session de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale où il déclarait :

"La stratégie française demeure donc celle de la dissuasion du faible au fort, c'est-à-dire une stratégie qui ne peut qu'être anticité Son principe réside dans la possibilité de pouvoir infliger à l'agresseur, même plus puissant, des dommages estimés supérieurs à l'enjeu que représentent pour lui les intérêts vitaux du pays. Cela a été rendu possible par ce qu'on appelle le pouvoir égalisateur de l'atome. Mais encore faudra-t-il que cette dissuasion soit crédible, c'est-à-dire assurée au premier chef par une volonté politique inébranlable s'appuyant sur une doctrine claire et affirmée ainsi que sur l'existence de moyens suffisants pour que l'adversaire les prenne en compte au point de renoncer à son attaque" (1)

On retrouvait là l'idée maîtresse qui avait sous tendu les efforts pour la création d'une force nucléaire stratégique indépendante. Aussi revenait-il au chef de l'Etat de faire connaître la volonté du gouvernement français de poursuivre dans ce domaine la politique de ses prédécesseurs. C'est ainsi que le 2 mai 1982 à COPENHAGUE, le Président MITTERRAND déclarait :

"La FRANCE n'a ni l'intention ni la volonté de détruire qui que ce soit. Elle n'a que des intentions défensives, mais elle doit disposer dans cette relation du "faible au fort" du moyen de dissuasion qui interdit à quiconque d'espérer disposer de la FRANCE sans subir de tels dommages qu'il vaudrait mieux renoncer à la guerre. Je poursuivrai cette tâche, quels qu'en soient les inconvénients, car le principal pour moi et pour tous ceux qui contribuent à mon action, c'est d'assurer l'indépendance de mon pays, en veillant chaque fois à associer la FRANCE à toutes les démarches qui permettraient d'abord aux deux grands et aux autres, d'organiser le désarmement" (2)

(1) La cohérence d'une politique de défense allocution de Monsieur Pierre MAUROY, 34[°] session de l'IHEDN Revue de la Défense Nationale
Octobre 1981 Page 25 et suivantes.

(2) Allocution du Président de la République Française devant le Parlement Danois le 2 mai 1982
P E F 2[°] trimestre 1982

Enfin, le 3 juillet 1981, Monsieur Claude CHEYSSON, Ministre des relations extérieures rappelait la position de la FRANCE au regard de l'Alliance Atlantique, "élément fondamental de l'accord entre la FRANCE et les ÉTATS-UNIS" (1)

- POSITION FRANÇAISE SUR LES NÉGOCIATIONS INF ET SOUTIEN FRANÇAIS AU DÉPLOIEMENT DES "CRUISE" ET DES "PERSHING"

Le 30 novembre 1981 s'ouvraient les négociations sur les armes nucléaires de portée intermédiaire, dites négociations sur les euromissiles entre Soviétiques et Américains à GENEVE, elles-mêmes indépendantes des futures négociations START.

Quels étaient tout d'abord les buts poursuivis par les négociateurs ?

Une remarque s'impose, ils étaient divergents. En effet, pour l'U R S S, il s'agissait de faire échouer la modernisation prévue par l'O T A N et de découpler la défense de l'EUROPE de celle des ÉTATS-UNIS en recherchant l'élimination des moyens nucléaires américains déployés sur notre continent. Pour les ÉTATS-UNIS, il s'agissait avant tout de prouver aux Européens leur bonne volonté de négocier et ce faisant de leur montrer l'impossibilité de négocier sérieusement avec les Soviétiques et donc la nécessité de procéder à la modernisation des armements existants. Les deux parties ne sont d'accord ni sur l'évolution des rapports de force, ni sur le champ des négociations. Les Soviétiques soutiennent qu'il existe d'ores et déjà un équilibre des armes de portée intermédiaire. Ils proposent que ces systèmes soient limités de part et d'autre à 300, les forces nucléaires françaises et britanniques étant prises en compte. Ceci leur permettait de conserver des moyens suffisants pour menacer l'ensemble des sites stratégiques de l'alliance tout en évinçant l'essentiel des forces nucléaires américaines d'EUROPE (2)

L'approche des Américains était au contraire fondée sur la constatation qu'il existe actuellement un déséquilibre à l'avantage de l'URSS dans le domaine des FNI. Ils proposent donc l'élimination des missiles FNI basés à terre soviétiques et américains (option zéro).

Par ailleurs, depuis le 12 décembre 1979, les pays membres de l'O T A N ont décidé d'implanter en République Fédérale d'Allemagne, en GRANDE BRETAGNE, en ITALIE, aux PAYS BAS et en BELGIQUE 572 missiles de portée intermédiaire (108 Pershing et 464 cruise) si avant la fin de 1983 une négociation ne parvenait pas à un accord assurant l'équilibre des forces. (3)

Compte tenu des positions analysées plus haut, on voit que l'on avait toutes les chances de s'acheminer vers une crise.

(1) Armement et désarmement de 1945 à 1983 - Regard sur, l'actualité N° 96 "Documentation française" page 20.

(2) Monsieur Léonid BREJNEV avait annoncé par tactique, l'installation d'un moratoire unilatéral sur les déplacements de SS 20 qui ne fut d'ailleurs jamais respecté.

(3) Allocution du Président REAGAN, le 18 novembre 1981 à WASHINGTON proposant une "option zéro en matière des missiles nucléaires en EUROPE - approbation du Président MITTERRAND dès le 19 novembre

Armement et désarmement de 1945 à 1983 Regard sur l'actualité N° 96 Documentation française.

Monsieur Charles HERNU, Ministre de la Défense était alors amené à porter un premier jugement sur la situation quelques jours avant la déclaration du Président REAGAN proposant "l'option zéro" et esquissait la position que la FRANCE comptait prendre dans le débat. Il déclarait donc à l'occasion de la "présentation du budget" à l'Assemblée Nationale :

"En ce qui concerne le réarmement, force est de constater que dans l'espace européen, c'est le déploiement des nouveaux moyens soviétiques qui constitue le précédent en la matière. Et sauf à imaginer un démantèlement, un désarmement des rampes SS 20, il est tout à fait logique que nos alliés aient choisi de renforcer leurs moyens. Ne détenant pas l'arme nucléaire, ils ont opté en faveur de l'installation d'armes américaines Pershing II et missiles de croisière terrestre." (1)

Ainsi, Monsieur HERNU laissait paraître la double préoccupation française :

1/ la sécurité en EUROPE, donc le "couplage" EUROPE-ÉTATS-UNIS, c'est-à-dire le maintien d'un équilibre de la dissuasion en EUROPE ; cet équilibre est rompu parce que la capacité de frappe désarmante sur l'EUROPE, par les SS 20 dont se dote l'U R S S, priverait de ses moyens une riposte américaine à partir de l'EUROPE, et de sa crédibilité une riposte des ÉTATS-UNIS à partir de ses systèmes intercontinentaux (2)

Face à cette menace nouvelle, spécifique, la dissuasion ne peut être rétablie que par l'établissement d'une contre menace américaine appropriée : les Pershing II et les missiles de croisière (euromissiles)

2/ l'indépendance de la dissuasion française, sans remise en cause de la parité approximative entre les deux superpuissances (refus de la prise en compte) (2)

C'est pour répondre à cette double préoccupation que Monsieur Charles HERNU déclarait devant l'Assemblée de l'U E O :

"En recourant à des moyens qui allient les initiatives diplomatiques au renforcement persévérant de ses forces armées, l'U R S S poursuit notamment son objectif de découplage entre l'EUROPE et les ÉTATS-UNIS dont l'étape principale serait constituée par la dénucléarisation de l'EUROPE OCCIDENTALE ... !"

et il ajoutait :

"Ce n'est pas par hasard que la diplomatie soviétique tente d'obtenir que les forces nucléaires françaises et britanniques soient mises en jeu dans les négociations soviéto-américaines. C'est là un point sur lequel la FRANCE ne transigera pas" (3)

Enfin pressentant la crise qui risquait de se faire jour en 1983, il déclarait :

"Les pays européens qui ont renoncé à la possession d'une force de dissuasion nucléaire indépendante savent que par rapport aux armes de découplage que sont les SS 20, il n'y a d'autre alternative que la négociation entre les ÉTATS-UNIS et l'U R S S ou, à défaut, le déploiement d'engins américains permettant de corriger le déséquilibre. Ainsi que l'a rappelé le Président de la République, François MITTERRAND, dans un récent entretien, "la seule façon d'empêcher le déploiement des Pershing serait de réussir à GENÈVE". L'exécution de cette "double décision" en 1983 aura valeur de test, et permettra de juger de la valeur réelle des engagements librement consentis entre les ÉTATS-UNIS et ceux de leurs partenaires parties aux décisions de 1979".(3)

(1) Déclaration du Ministre de la Défense devant l'Assemblée Nationale le 13 novembre 1981, lors de la présentation du budget - Extrait d'une fiche technique du Ministre de la Défense sur le "concept de dissuasion" et la justification de la Force Nucléaire Française.

(2) Note du Centre d'analyse et de prévision du Ministère des relations extérieures
Centre d'analyse et de prévision C/727 du 12 janvier 1983.

(3) Discours de Monsieur Charles HERNU Ministre de la Défense devant l'Assemblée de l'U E O le 30 novembre 1982 P E F 4ème Trimestre 1982

On sentait bien que malgré notre absence à ces négociations, nous n'en étions pas moins au coeur des discussions. Ainsi dans le discours important prononcé le 21 décembre 1982 par Monsieur ANDROPOV (1) on relevait deux fois dans le passage consacré aux négociations FNI des allusions aux forces nucléaires françaises. Celles-ci étaient mises en relation avec les armes américaines et sous une autre forme avec les armes soviétiques.

Or, nos armes ne sont pas un élément de la stratégie dite flexible mais l'instrument d'une dissuasion nationale selon ce que l'on appelle la stratégie du faible au fort.

C'est pour cela que nous n'avons jamais accepté que l'arsenal nucléaire français soit pris en compte dans les négociations soviéto-américaines. Aussi, l'émotion était-elle grande de voir, dans un discours important, par la voix la plus autorisée, la volonté soviétique de prendre en compte les forces françaises. D'autant qu'on voyait apparaître en même temps des commentaires (2) écrits ou oraux qui présentaient la question des forces tierces comme "la pierre de touche" de la négociation de GENÈVE. Il s'agirait là "d'un élément décisif pour que la négociation aboutisse ou échoue" (3)

C'est alors que le Président de la République, face aux dangers d'une solution qui donnerait à l'U R S S le monopole des armes à portée intermédiaire en EUROPE, enlevant ainsi leur protection aux pays européens non nucléaires, était amené, lors de son voyage en RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE en janvier 1983, à prononcer un important discours devant le BUNDESTAG le 23 janvier 1983, où il faisait nettement le point sur le risque de découplage.

"Notre analyse et notre conviction, celle de la FRANCE sont que l'arme nucléaire, instrument de cette dissuasion, qu'on le souhaite ou qu'on le déplore, demeure la garantie de la paix, dès lors qu'il existe l'équilibre des forces. Seul cet équilibre au demeurant peut conduire à de bonnes relations avec les pays de l'Est, nos voisins et partenaires historiques. Il a été la base saine de ce que l'on a appelé la détente. Il vous a permis de mettre en oeuvre votre "Ost politik". Il a rendu possibles les accords d'HELSINKI.

Mais le maintien de cet équilibre implique à mes yeux que des régions entières d'EUROPE ne soient pas dépourvues de parade face à des armes nucléaires spécifiquement dirigées contre elles.

Quiconque ferait le pari sur le "découplage" entre le continent européen et le continent américain mettrait, selon nous, en cause l'équilibre des forces et donc le maintien de la paix. Je pense et je le dis que ce "découplage" est en soi dangereux et je souhaite ardemment que les négociations de GENÈVE permettent d'écarter un danger qui pèse singulièrement sur les partenaires européens non détenteurs de l'arme nucléaire" (4)

(1) La PRAVDA du 21 décembre 1982

(2) Conférence de presse de Monsieur ZAMIATINE - dépêche NOVOSTI - article de la PRAVDA etc...

(3) Déclaration de Monsieur Andrei GROMYKO à l'Ambassadeur de FRANCE à MOSCOU
Monsieur ARNAUD Message de notre Ambassadeur le 27 décembre 1982 adressé au Quai d'Orsay.

(4) Discours du Président de la République devant le BUNDESTAG le 20 janvier 1983

P E F 1er trimestre 1983.

et il poursuivait :

"La FRANCE qui ne participe pas et ne participera pas aux discussions de GENÈVE, entend laisser les négociateurs libres de leur conduite. A chacun de discerner ce qu'il y a de bon ou d'insuffisant dans les dernières propositions émises. Intéressée comme vous-mêmes par l'aboutissement des négociations, la FRANCE se réfère pour en juger à quelques données simples que je me permettrai de rappeler ici brièvement.

Primo, on ne peut comparer que ce qui est comparable : types d'armements, puissance de feu, précision, portée. Secundo, entre deux pays qui ont la possibilité de se détruire, si j'ose dire, plusieurs fois, ce qui est le cas des ÉTATS-UNIS d'AMÉRIQUE et de l'UNION SOVIÉTIQUE et des pays comme le mien, dont la possibilité majeure est d'interdire à un agresseur éventuel d'espérer tirer avantage d'une guerre, la marge est immense il y a une différence de nature... J'exprimerai cela plus concrètement en disant que si l'une des deux plus grandes puissances détruisait tout ces missiles à moyenne portée, il lui resterait encore des milliers de fusées, alors que la FRANCE y perdrait un élément déterminant de sa capacité dissuasive, et donc la garantie de sa sécurité qui n'existerait plus au-dessous d'un certain seuil. Tertio, La force nucléaire française est de demeurer indépendante...

C'est pour ces raisons précises et sérieuses que j'affirme que les forces françaises ne peuvent être prises en compte dans les négociations de GENÈVE par les deux puissances surarmées. Je veux dire que l'on se retourne vers la FRANCE -comme on l'a fait à l'égard de la GRANDE BRETAGNE et c'est à elle de décider- pour confondre ce qui ne peut être confondu. Nous n'avons pas à être pris en compte par les deux puissances surarmées et selon nous, tout arrangement qui se fonderait sur un calcul de ce type serait résolument écarté par mon pays" (1)

Ainsi sans être directement concernée par la double décision de l'O T A N, la FRANCE soutenait par la voix du Président MITTERRAND, l'effort de ses alliés pour rétablir l'équilibre rompu par les SS 20 et rechercher un accord avec l'U R S S.

D'ailleurs, le 29 mai 1983 au "sommet" de WILLIAMSBURG, la FRANCE se joignait aux ÉTATS-UNIS, à la R F A, à la GRANDE BRETAGNE, au CANADA, au JAPON et à l'ITALIE pour signer la publication d'une déclaration commune sur la solidarité des "Sept" en matière de sécurité et en particulier sur la détermination par la négociation du niveau auquel se situerait le déploiement des euromissiles qui commencerait fin 1983 en l'absence d'accord américano-soviétique à GENÈVE. En apportant ainsi son appui à ses partenaires européens, la FRANCE a entendu ainsi les aider à franchir le cap le plus difficile, celui des premiers déploiements éventuels prévus pour la fin 1983. Mais le 27 octobre, Monsieur ANDROPOV affirme (2) que le déploiement des euromissiles rendra impossible la poursuite des négociations à GENÈVE. Le 14 novembre arrivent en GRANDE BRETAGNE les premiers euromissiles américains "Pershing II". Le 22 novembre, le BUNDESTAG approuve l'implantation des euromissiles de l'O T A N ; les premiers "Pershing II" arrivent sur le territoire ouest allemand les jours suivants. Le 23, le négociateur soviétique à la conférence de GENÈVE annonce que les négociations sont interrompues et qu'aucune date de reprise n'est fixée.

(1) Discours du Président de la République devant le BUNDESTAG le 20 janvier 1983
P E F 1er trimestre 1983

(2) Déclaration du Premier secrétaire du P C U S au journal "La Pravda"
en date du 27 octobre 1983.

Ainsi conformément à la "double décision" de l'O T A N, l'échec des négociations a conditionné le début de déploiement des Pershing II et des missiles de croisière en EUROPE OCCIDENTALE. Face à cette nouvelle situation la FRANCE n'en gardait pas moins les mêmes objectifs : recherche de l'équilibre et maintien des relations avec l'U R S S.

Il appartenait au Président de la République de tirer les conclusions de cette situation et de définir la conduite de la FRANCE en ce domaine :

"De grands évènements se sont produits l'an dernier, la discussion autour de la conférence de GENÈVE sur les armes atomiques à portée intermédiaire, ainsi que finalement l'installation des Pershing dans le trouble d'une grande partie de l'opinion européenne. La FRANCE là aussi, a développé sa position : pas de force atomique à portée intermédiaire du tout, c'est le souhaitable : nous sommes pour le désarmement. Il reste le possible qui ne dépend pas de nous. A partir du moment où toutes ces armes sont disposées d'un côté, il est normal que de l'autre il y en ait. Alors, cela a correspondu à une période de tension, pas spécialement entre l'Union Soviétique et la FRANCE, mais entre l'Est et l'Ouest. Aujourd'hui, La conférence de GENÈVE ayant échoué, en tout cas sous cette première forme, il existe une nouvelle situation.

Et dans cette situation nouvelle, la FRANCE entend persévérer dans sa démarche, car la fermeté sur l'essentiel -l'équilibre- n'empêche en rien que la FRANCE continue, comme elle l'a toujours fait, d'avoir des relations avec l'Union Soviétique, pays voisin de la FRANCE" (1)

● POSITION FRANÇAISE AU REGARD DES NÉGOCIATIONS START

Pour les superpuissances, les objectifs poursuivis sont à la fois communs -canaliser la compétition et si possible parvenir à des réductions significatives- et propres à chaque partie : volonté soviétique de faire échec aux programmes stratégiques américains, souci de WASHINGTON d'établir une parité réelle et de répondre à l'attente des opinions publiques tant aux ÉTATS-UNIS qu'en EUROPE alors que se développent des débats sur la stratégie américaine et le rôle du nucléaire (gel, non emploi en premier, débat sur le conventionnel, mouvements pacifiques...).

Le délai observé par l'administration REAGAN avant de proposer aux Soviétiques une reprise des SALT tenait tout autant au souci de faire progresser les programmes américains et de marquer sa politique vis-à-vis de l'U R S S, qu'à celui de mettre au point sa position de négociation.

La première session des START permit à chaque partie d'exposer ses positions de départ, positions apparemment fort éloignées.

Les principes sur lesquels est fondée la position américaine sont en fait ceux qui motivaient les critiques contre SALT II : le contrôle des armements ne doit pas servir de substitut à l'effort d'armement ; l'accord doit aboutir à des réductions substantielles et vérifiables et ne pas donner à l'U R S S des avantages dans certains secteurs (missiles lourds). Les Américains se prononcent pour des réductions massives des systèmes qu'ils considèrent comme les plus déstabilisants (missiles balistiques) pour des critères quantitatifs allant au-delà de ceux retenus pour SALT II (les têtes et les missiles et non plus seulement les lanceurs) et pour un critère qualitatif (capacité d'emport).

(1) Conférence de presse de Monsieur MITTERRAND à WASHINGTON le 23 mars 1984 - Information numéro spécial 100. Octobre 1984

Note à l'attention des Chefs de corps éditée par le SIRPA.

Les Soviétiques ont une approche à la fois plus large et moins ambitieuse : prise en compte dès le début de tous les armements stratégiques, réductions plus limitées. Leurs propositions visent essentiellement, pour l'instant, à bloquer les programmes américains.

Au total, les positions sont très divergentes et inacceptables en l'état de part et d'autre parce que les Américains demandent aux Soviétiques des sacrifices sur leur composante essentielle, les ICBM, en préservant leurs propres programmes, et un accord radicalement différent de SALT II parce que les Soviétiques demandent aux Américains d'arrêter leurs programmes (1) stratégiques, de renoncer à la modernisation prévue par l'O T A N et souhaitent un accord de type SALT II amélioré.

Préalablement à cette première session, les Américains avaient pris contact en février 1982 avec le Sous directeur des affaires stratégiques (2) et des pactes au Ministère des relations extérieures, par l'intermédiaire de Monsieur PABST (3) Premier secrétaire à l'Ambassade des ÉTATS-UNIS. Au cours de l'entretien le diplomate américain avait souligné que dans le contexte FNI/START, il y avait un grand danger que, pour éviter la prise en compte des forces tierces dans la négociation sur les FNI, on soit amené à l'accepter dans les START soulignant que les Allemands penchaient dans ce sens.

Monsieur LAUREAU a remarqué qu'à cet égard, la position britannique était fragile, puisque LONDRES, pour refuser la prise en compte de ses forces, insistait sur le caractère "stratégique" et non de théâtre de ses missiles sur SNLE.

Monsieur PABST a ajouté que les pressions soviétiques seraient facilitées par la modernisation des forces françaises et britanniques qui allait fortement accroître le nombre de têtes dont elles disposeraient et par là même le poids qu'elles représenteraient dans le rapport des forces nucléaires.

Monsieur LAUREAU a distingué alors la situation de notre force qui était complètement indépendante de celle de nos alliés et qui correspondait à une doctrine d'emploi particulière.

Monsieur PABST a reconnu ce fait et il a demandé que les Français sensibilisent leurs interlocuteurs britanniques aux dangers d'une prise en compte des forces tierces dans les START (4)

(1) Gel de tous les programmes d'armement nucléaire y compris les systèmes sur bases avancées, non accroissement des FBS, interdiction des missiles de croisière, blocage du programme de sous-marins

(2) Monsieur LAUREAU

(3) Monsieur PABST connaît bien les problèmes stratégiques. Il était à la Direction des affaires politico-militaires au Département d'État avant son affectation à PARIS.

(4) Compte rendu d'entretien avec un membre de l'Ambassade des ÉTATS-UNIS le 26 février 1982 Note N° 59/ASP de la direction des affaires stratégiques et du désarmement - sous direction des affaires stratégiques et des pactes au Ministère des relations extérieures.

Pour ce qui concerne la FRANCE, le Premier Ministre, Monsieur Pierre MAUROY rappelait quelques semaines plus tard que :

"L'indépendance nationale demeure un des piliers de notre politique de défense. Elle est basée sur la liberté totale de décision d'emploi de nos forces, sur la souveraineté des choix et des intentions en matière militaire et sur l'autonomie de la dissuasion nucléaire". (1)

Les Américains avaient pris contact préalablement à la première session des START pour que nous fassions pression sur les Britanniques pour la non inclusion de leurs forces nucléaires dans les futures négociations.

En octobre 1982, ce furent les Européens qui invitèrent la FRANCE par l'intermédiaire de l'ITALIE à participer avant le Conseil (2) à la réunion du groupe informel de consultation sur les START à laquelle prennent part l'ITALIE, la R F A, la GRANDE BRETAGNE et les Pays du BENELUX (3).

Ce groupe a été créé en 1972 en vue de permettre une consultation intereuropéenne sur les SALT. Les réunions ont lieu au siège de la représentation italienne à l'O T A N. Le représentant français avait assisté à la première réunion, en janvier 1972, mais nous avons par la suite suspendu notre participation.

Après avoir fait remarquer que les ÉTATS-UNIS ne sont pas prêts à associer leurs alliés européens à la négociation START comme il le font avec les F N I, Monsieur TALIANI faisait savoir que l'ITALIE ne souhaite pas déléguer totalement aux ÉTATS-UNIS une négociation sur des systèmes qui devaient être déployés en ITALIE. Enfin, il se disait préoccupé par l'optimisme affiché par les Américains à l'égard des négociations START. Il craignait en particulier que les ÉTATS-UNIS, pressés par leur opinion publique ne soient tentés de trouver un terrain d'entente avec les Soviétiques dans le domaine des FNI (par exemple en échangeant les missiles FNI de l'O T A N contre les missiles lourds soviétiques). Il ajoutait :

"Les Américains sont capables de tout, de nous laisser tomber à la dernière minute. Ils pourraient bien reprendre le jeu de marchander par dessus la tête des Européens" (4)

(1) Discours de Monsieur Pierre MAUROY, Premier Ministre devant l'IHEDN le 20 septembre 1982

(2) Visite de Monsieur TALIANI chargé des affaires du désarmement au Ministère Italien des affaires étrangères au chef du service des affaires stratégiques au Ministère des relations extérieures (Madame RENOARD)

(3) Réunion du Conseil Atlantique sur les START le 5 octobre 1982 réclamée sous la demande pressante des Allemands et des Italiens

Note N° 336/ASP de la sous direction des affaires stratégiques et des pactes au Ministère des affaires extérieures.

(4) Note N° 336/ASP sur la visite de Monsieur TALIANI faite à Madame RENOARD le 28 septembre 1982 (affaires stratégiques et des pactes au Ministère des Relations extérieures)

On comprend alors pourquoi le Président MITTERRAND réaffirmait notre position d'indépendance en déclarant notamment :

"L'Union Soviétique a un grand et légitime souci de sa sécurité. Nous aussi. Elle doit comprendre pourquoi, lorsqu'elle souhaite intégrer les forces françaises dans le calcul Est-Ouest, je m'y refuse. ... Renoncer aussi peu que ce fût à nos moyens actuels de défense reviendrait à s'abandonner au bon plaisir des plus puissants. Aucun argument ne me fera changer d'opinion là-dessus" (1)

Le 16 juin 1983, l'Union Soviétique prenait l'initiative d'inviter toutes les puissances nucléaires à geler leurs armes nucléaires. Le 17, refus de la FRANCE, des ÉTATS-UNIS et de la GRANDE BRETAGNE qui estiment que le statu quo assure la suprématie des forces de l'Est.

On comprend le refus français à la lecture de la déclaration du Chef de l'Etat devant la 38^e session de l'Assemblée Générale de l'O N U où il fixait les conditions d'un désarmement nucléaire.

"On ne peut rejeter l'idée que les cinq puissances nucléaires débattent ensemble, le jour venu, d'une limitation durable de leurs systèmes stratégiques, il convient donc d'énoncer clairement les conditions d'une avancée dans ce domaine.

La première suppose que soit corrigée la différence fondamentale de nature et de quantité qui sépare l'armement des deux plus grandes puissances et des autres, ainsi que la différence qui sépare un pays qui risquerait de se servir de cet armement pour asseoir sa puissance, du pays qui serait contraint de s'en servir pour sa propre survie" (2)

Sans rejeter le principe des négociations, la FRANCE exigeait donc une réduction préalable des asymétries existantes.

Enfin, le 8 décembre 1983, les négociations START étaient suspendues sine die.

(1) Déclaration du Président de la République française au Journal "Le Monde" le 20 novembre 1982

(2) Discours du Président de la République devant la 38^e session de l'Assemblée Générale de l'ONU le 28 septembre 1983 P E F 3^e trimestre 83

IV

LA POSITION FRANÇAISE AU REGARD DE LA NON-INCLUSION DES FORCES TIERCES DANS LES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES SUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

A/ LE PROBLÈME DES FORCES TIERCES

L'étude précédente des différentes négociations bilatérales entre Américains et Soviétiques laisse apparaître que depuis 1973 le problème de l'inclusion, ou de la non inclusion, des forces tierces est un des points capitaux qui peut déterminer l'évolution de ces négociations.

La FRANCE, le ROYAUME UNI et la CHINE possèdent des forces nucléaires stratégiques placées sous contrôle national.

Depuis le début des négociations sur la limitation des armements nucléaires, les Soviétiques réclament que les forces françaises et britanniques soient prises en compte :

- directement dans l'établissement des données, bases des négociations ;
- indirectement, en réclamant des compensations.

A chaque demande des Soviétiques, les Américains opposent un refus très ferme, arguant notamment du bilatéralisme des négociations.

Nos alliés soutiennent cette position.

La CHINE défend fermement la même thèse pour des raisons analogues.

S'il est peu probable que les Soviétiques modifient leur position, l'expérience a montré, qu'il n'est pas exclu que sous la pression de certaines fractions de l'opinion publique et dans l'espoir de faire progresser les négociations, certains de nos alliés soient tentés de se montrer plus conciliants.

Il importe donc de bien connaître les différentes positions en présence et de pouvoir expliquer pour quelles raisons le gouvernement français s'oppose fermement à la prise en compte de ses forces dans les négociations.

● LES ATTITUDES PRISES

- l'Union Soviétique

L'attitude soviétique est basée sur le principe d'égalité et de sécurité égale" (1) et sur la considération que sont "stratégiques" tous les systèmes capables d'atteindre le territoire de l'U R S S.

C'est pourquoi dans les négociations avec les ÉTATS-UNIS sur les armements nucléaires, l'Union Soviétique a toujours cherché à obtenir la prise en compte des forces tierces.

(1) "Principe... qui signifie une prise en compte obligatoire de tous les facteurs qui déterminent la situation stratégique..."

Communication soviétique au Président de la République Française le 22 juin 1979.

Cette attitude se traduit notamment :

- par l'inclusion systématique des forces françaises et britanniques dans l'évaluation des forces de l'O T A N (par exemple dans la brochure "Qui menace la paix")
- par la recherche de compensations à l'existence des forces tierces occidentales (déclarations SEMIONOV lors de la conclusion de SALT I - 17 mai 1972)
- par le recours, dans les négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire, à une approche régionale (EUROPE) qui permet à l'U R S S de garder intacts ses moyens dirigés vers l'EXTRÊME ORIENT
- par la proposition, dans les négociations INF, d'une limitation du nombre de vecteurs telle que, si les moyens français et britanniques y étaient inclus, on aboutirait à l'élimination de fait des systèmes américains de cette catégorie déployés en EUROPE,
- par la reprise périodique de ces thèses dans les déclarations officielles comme dans la presse pour amener les opinions publiques à faire pression sur les gouvernements occidentaux.

C'est ainsi que Le Maréchal OUSTINOV déclarait le 7 décembre 1982 :

"Peut-on séparer ces moyens (bombardiers américains basés en EUROPE et embarqués, missiles balistiques de portée intermédiaire et bombardiers nucléaires français et britanniques) dans l'inventaire des forces de moyenne portée comme cherchent à le faire les ÉTATS-UNIS dans les négociations de GENÈVE ? Bien sûr que non. Ce ne sont pas des armements tactiques comme voudraient les présenter les ÉTATS-UNIS. Ces moyens ont une portée de 1 000 à 4 500 kilomètres et sont capables de frapper des objectifs sur le territoire de l'U R S S jusqu'à l'OURAL".

et Monsieur ANDROPOV ajoutait le 21 décembre 1982 :

"Nous poursuivrons nos efforts pour obtenir un accord conclu sur une base équitable pour les deux parties. Nous sommes prêts, en particulier, à ne conserver en EUROPE que le même nombre de missiles que l'ANGLETERRE et la FRANCE, et pas un de plus... Ce serait réellement pour l'U R S S et les ÉTATS-UNIS, une "option zéro" honnête. Et si par la suite, le nombre des missiles anglais et français était réduit, celui des missiles soviétiques le serait également dans la même proportion".

- les États-Unis

Les ÉTATS-UNIS qui, en 1972, ont rejeté la déclaration SEMIONOV en déclarant ne pas accepter "la validité des considérations" qu'elle comportait sur le droit à compensation en cas d'augmentation du nombre de SNLE français et britanniques, ne se sont jamais départis de leur position de refus de prise en compte des forces tierces dans les négociations américano-soviétiques.

Leur argumentation reprise publiquement par Monsieur ROSTOW, Directeur de l'ACDA (1) devant des publics américains (LOS ANGELES 10 septembre 1982) et européens (LA HAYE 20 octobre 1982) fait appel à des considérations stratégiques, politiques, juridiques et techniques.

Les forces françaises et britanniques ont un rôle de dissuasion nationale, similaire à celui des systèmes centraux américains et soviétiques. Elles sont "les ultimes garants de la souveraineté des gouvernements français et britannique".

(1) Agence pour le contrôle des Armements et le Désarmement.

"La prétention de l'Union Soviétique qui voudrait avoir des forces nucléaires égales ou supérieures à celles de toutes les autres nations réunies serait injustifiée. Elle reviendrait à exiger la sécurité absolue pour une seule nation, c'est-à-dire, l'insécurité totale pour tous les autres pays."

Les négociations américano-soviétiques sont bilatérales, il serait "tout à fait impossible pour les ÉTATS-UNIS de négocier au nom des gouvernements français et britannique et tout à fait erroné de prendre leurs forces en compte."

Les forces tierces "ne sont pas sous contrôle de l'O T A N et la plupart de ces forces britanniques et françaises ne sont pas véritablement des forces de portée intermédiaire."

Les ÉTATS-UNIS s'en tiennent toujours à cette position, avantageuse notamment en raison du "rôle dissuasif propre contribuant au renforcement global de la dissuasion de l'Alliance" (1) des forces nucléaires françaises et britanniques. Toutefois il est probable qu'ils devront faire face à des pressions croissantes des Soviétiques et des opinions publiques occidentales (allemande et néerlandaise notamment) soucieuses de faciliter la conclusion de compromis éventuels.

- le Royaume Uni

Si les forces anglaises sont intégrées à l'OTAN, la force nucléaire stratégique est indépendante et placée sous contrôle national. Toutefois il existe une coordination au niveau de la planification des objectifs.

Les Britanniques ont toujours pris position de façon très catégorique contre l'inclusion des forces tierces et le rappellent périodiquement soit à l'O T A N, soit au cours de conversations bilatérales. Ils ont rédigé à l'intention de leurs alliés un argumentaire appuyant leur position dans un esprit très proche du nôtre.

Leur situation est cependant plus délicate en raison de leur appartenance au dispositif intégré de l'O T A N (FNS exceptée), de leur dépendance technique vis-à-vis des ÉTATS-UNIS, et du déploiement de missiles de croisière américains en ANGLETERRE.

- les autre pays de l'organisation militaire intégrée

Ces pays ne sont pas parties des négociations américano-soviétiques mais sont représentés dans les organes de concertation relatifs à ces négociations. Ils y appuient la position américaine de non prise en compte des forces tierces.

De même dans les conversations bilatérales, ils apportent leur soutien à la thèse française, conscients de la contribution de nos forces nucléaires à la dissuasion globale de l'Alliance.

(1) Déclaration d'OTTAWA - 19 juin 1974

La République Fédérale d'Allemagne, en particulier, a pris des positions très fermes. Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue avec le Président de la République Française le 22 octobre 1982, à l'issue des 40èmes consultations franco-allemandes, le chancelier KOHL a déclaré : "Nous sommes également d'accord pour considérer que l'inclusion des forces nucléaires françaises dans les négociations américano-soviétiques sur le contrôle des armements ne saurait être envisagée" (1)

Toutefois ces positions officielles se heurtent souvent à l'opposition de certains partis (SPD allemand, travaillistes britanniques...) et les gouvernants alliés évitent, autant que faire se peut, de se prononcer publiquement sur ce sujet.

Seul le Premier Ministre Grec, Monsieur PAPAANDREOU, commentant la proposition de moratoire de Monsieur BREJNEV, en mars 1982, a adopté une attitude différente en déclarant : "Il est clair que la réalisation de l'option zéro, c'est-à-dire le retrait d'EUROPE de toutes les armes nucléaires - nécessite des négociations longues et difficiles parce qu'elle doit inclure la capacité nucléaire de la FRANCE et de L'ANGLETERRE ainsi que les bases avancées".

Cependant, à la suite d'une intervention diplomatique française, le gouvernement grec a précisé que cette phrase était placée dans la perspective, à longue échéance, d'un désarmement nucléaire général et qu'il n'était pas question de mettre en cause la force nucléaire française.

- Position de la Chine

Le développement de la force nucléaire chinoise a puisé ses racines dans la rupture avec l'U R S S. L'exacerbation d'un antagonisme né de conflits frontaliers et plus que séculaires, la situation géopolitique, le conflit idéologique entre deux formes de marxisme, ont été autant de motivations puissantes pour que la CHINE développe une force nucléaire stratégique nationale et indépendante.

De ce fait, la CHINE se retrouve amenée à adopter des positions similaires à celles des puissances nucléaires françaises et britanniques.

Elle continue de proclamer son entière autonomie de décision en tout ce qui concerne le nucléaire : "... les pays moyens et petits ont tous le droit de prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires pour maintenir leur capacité de défense..."

Les mesures décidées à différentes étapes du désarmement ne doivent pas porter préjudice à l'indépendance, à la souveraineté et à la sécurité d'un autre état ou les compromettre" (2)

Les essais réussis de lancement de SLBM montrent que la CHINE, en développant la branche sous-marine de sa triade, sera confrontée aux problèmes qu'a connus la FRANCE et qui ont déterminé sa position.

(1) Conférence de presse de Messieurs François MITTERRAND et Helmut KOHL le 22 octobre 1982

P E F 4° trimestre 1982.

(2) Déclaration de Monsieur HUANG-HUA à la 2° session extraordinaire de l'O N U consacrée au désarmement

L'attitude de principes adoptée par PÉKIN - non prise en compte des forces nucléaires stratégiques des pays tiers tant que les superpuissances n'auront pas réduit leurs armements à un niveau approprié - est comparable à l'attitude française exprimée dès le début des conversations SALT. Les signes d'un dégel de ses relations avec l'U R S S ne devraient pas modifier la position de la CHINE sur ce point.

"Une fois qu'elles (les deux superpuissances) auront réduit sensiblement leurs armements, les autres états nucléaires... devront se joindre à elles et réduire leurs armements... dans une proportion raisonnable" (1)

B/ LA POSITION FRANÇAISE - SON ARGUMENTATION

La FRANCE s'est toujours opposée à la prise en compte de ses forces nucléaires dans les diverses négociations américano-soviétiques et à leur décompte dans le calcul des rapports de force Est-Ouest.

Aux auditeurs de l'IHEDN, le Ministre de la Défense a rappelé en septembre 1981 :

"Dans les négociations à venir entre les deux supergrands, la dissuasion française ne saurait être considérée comme un simple complément des armes de l'un ou de l'autre".

S'adressant à la 2^o session extraordinaire de l'O N U consacrée au désarmement, le 11 juin 1982 à NEW YORK, Monsieur CHEYSSON, Ministre des relations extérieures, a explicité les raisons de cette attitude :

"Dans un tel contexte, la FRANCE ne peut pas envisager de participer, directement ou indirectement, à des négociations qui doivent donc pour le moment rester bilatérales. Il est honnête de le dire aussi nettement que nous l'avons toujours fait. Il est juste d'en rappeler la raison. Elle relève du simple bon sens : la FRANCE ne peut, en pleine indépendance, échapper à la menace des forces très supérieures que par la dissuasion nucléaire. Les moyens de cette dissuasion ont été limités au niveau minimum strictement nécessaire pour interdire à quiconque de pouvoir dominer notre pays, alors que ceux des super-puissances se caractérisent par la redondance des surcapacités. Dans cette redondance il y a place pour réduction : la FRANCE, elle, ne peut passer en dessous du seuil de la crédibilité sans mettre en jeu sa sécurité et son indépendance.

Il en irait certes autrement si trois conditions étaient réunies :

- la réduction des arsenaux des superpuissances à des niveaux tels que l'on puisse considérer que l'écart entre les potentiels ait changé de nature
- la limitation quantitative et qualitative des systèmes stratégiques défensifs pouvant neutraliser un jour la dissuasion nucléaire
- des progrès significatifs dans la réduction des déséquilibres conventionnels en EUROPE et la disparition de toute menace chimique."

(1) Déclaration de Monsieur HUANG-HUA à la 2^o session extraordinaire de l'O N U consacrée au désarmement

Cette position a été réaffirmée par le Président de la République dans une intervention à la télévision le 2 janvier 1983 :

"...Mais ce que je crois, c'est que pour l'équilibre des forces - et donc pour sauver la paix, particulièrement en EUROPE et notre indépendance - il convient qu'il y ait un retour à l'équilibre. Or, cet équilibre n'existe plus... A partir de là je dis "Rétablissez l'équilibre"". (1)

La FRANCE rejette toute idée de prise en compte de ses forces nucléaires, directement ou indirectement, dans les négociations soviéto-américaines en raison :

- de sa politique d'indépendance, fondement de sa stratégie de dissuasion du faible au fort
- de sa position spécifique dans l'Alliance

Les arguments permettant d'expliquer notre position découlent de cette double motivation, certains peuvent justifier également la non inclusion des forces nucléaires du ROYAUME-UNI ou de la CHINE.

● INDÉPENDANCE DES FORCES FRANÇAISES

Cette indépendance se situe à trois niveaux :

- au niveau technique et de la modernisation de moyens entièrement nationaux,
- au niveau opérationnel de la planification de l'emploi, sans aucun lien avec les alliés,
- au niveau politique de la décision d'utilisation, relevant de la seule responsabilité du Président de la République.

Cette indépendance est le garant de la sécurité de nos "intérêts vitaux" par une stratégie de dissuasion du faible au fort face à la menace que représente pour nous l'ensemble des moyens militaires d'un adversaire potentiel.

En raison de leurs caractéristiques techniques (puissance, dispersion...) nos forces nucléaires stratégiques ne peuvent être utilisées que pour une frappe anti-cité.

Leur volume atteint mais ne dépasse pas le niveau nécessaire et suffisant pour "éviter la guerre en persuadant un agresseur éventuel qu'une action majeure contre la FRANCE présenterait au regard des buts qu'il poursuit des risques inacceptables" (2)

Il en résulte que les forces nucléaires françaises constituent un ensemble cohérent et indissociable qui n'a de sens que dans le cadre de la stratégie de dissuasion du faible au fort. Elles ne peuvent en aucune manière être comparées à telle ou telle catégorie des forces soviétiques ou américaines.

La FRANCE ne peut ni consentir à la limitation de ses forces nucléaires, ni accepter des contraintes à leur modernisation, sans mettre en cause la crédibilité de sa défense et par là même la validité de sa politique d'indépendance. Elle ne peut donc admettre que ses systèmes d'armes soient pris en compte dans les négociations américano-soviétiques.

Par ailleurs, nos forces ne peuvent pas se substituer aux forces américaines ni être considérées comme faisant partie d'un soi-disant "ensemble des forces de l'O T A N" car elles ne sont pas adaptées à la stratégie de la riposte graduée.

(1) Intervention de Monsieur François MITTERRAND au cours du journal d'Antenne 2 Midi le 2 janvier 1983.

(2) Pierre MAUROY à l'I H E D N le 20 septembre 1982

En effet, elle ne peuvent pas être utilisées pour gravir un échelon de l'escalade, soit isolément, soit en conjonction avec certaines forces de l'O T A N

- politiquement, car le Président américain n'a aucun pouvoir de décision pour l'emploi des forces françaises et toute pression à cet effet sur le Président de la République Française serait ressentie comme inacceptable et porterait atteinte à la cohésion de l'Alliance.
- techniquement, car la rationalité de la riposte graduée repose sur la possibilité de mener toute une série d'attaques anti-forces différenciées. Ce n'est pas le cas des forces françaises.

Enfin la prise en compte des forces françaises et britanniques dans les négociations mettrait en cause la sécurité de nos alliés européens.

Ce serait une concession majeure sans contrepartie pour l'Alliance.

Ce serait aussi méconnaître que la contribution principale des forces françaises et britanniques à la sécurité de l'Alliance réside moins dans le volume de ces forces que dans l'existence de centres de décision autonomes.

La prise en compte des forces tierces dans les négociations est donc incompatible avec le principe de sécurité égale.

Admettre que l'Union Soviétique a le droit de conserver un arsenal égal à la somme des arsenaux de tous les autres pays serait accorder à l'U R S S le droit à la sécurité absolue et consacrer la supériorité de l'U R S S sur les ÉTATS-UNIS.

En ce qui concerne les négociations stratégiques, la parité approximative entre les systèmes centraux des ÉTATS-UNIS et de l'Union Soviétique assure leur dissuasion réciproque. Celle-ci serait également assurée si la capacité de destruction dont disposent ces deux pays, actuellement surabondante, était très sensiblement réduite. C'est l'objectif des négociations bilatérales START.

La différence de dimension entre les arsenaux des superpuissances et ceux des trois autres puissances nucléaires est telle que :

- l'agression d'une superpuissance par une puissance tierce est inconcevable ; les forces nucléaires des pays tiers ne peuvent avoir qu'un rôle dissuasif.
- l'addition de forces tierces à celles d'une superpuissance ne modifierait pas le niveau de dissuasion réciproque entre les ÉTATS-UNIS et l'URSS
- les propositions de réduction actuellement avancées par les négociateurs sont insuffisantes pour mettre en cause cette disproportion fondamentale.

La FRANCE ne peut plus souscrire à l'argument selon lequel la modernisation des moyens de dissuasion français constituerait un contournement d'un éventuel accord américano-soviétique. En effet :

- la modernisation de nos armements se fait en fonction de l'évolution de la menace globale
- ces moyens, encore une fois, ne sont en aucune manière substituables aux armes américaines

La demande de prise en compte des forces tierces dans les négociations américano-soviétiques a donc pour seul but de faire pression sur l'opinion publique européenne.

Les Soviétiques savent parfaitement que cette demande est inacceptable :

- par la FRANCE et le ROYAUME UNI, car contraire à leur droit de déterminer librement leur politique de défense ;
- par le Sénat américain qui ne ratifiera jamais un accord consacrant la supériorité absolue de l'U R S S sur les ÉTATS-UNIS ;
- par les pays européens de l'Alliance qui ne peuvent accepter le découplage entre leur défense et celle des ÉTATS-UNIS.

Mais les Soviétiques savent également que, en renforçant la perception que seule la question des forces tierces fait obstacle à un règlement négocié satisfaisant pour tous, ils fournissent aux mouvements pacifistes et anti-nucléaires un argument dont la simplicité apparente fait choc sur les esprits peu avertis.

La FRANCE refuse donc de se prêter à cette manoeuvre dans les réponses aux propositions soviétiques de ne pas dissocier les arguments relatifs à la prise en compte des forces nucléaires françaises de ceux concernant le déséquilibre global en EUROPE.

● LA POSITION FRANÇAISE PEUT-ELLE ÉVOLUER

La position française jusqu'à récemment était clairement définie, on peut se poser la question de savoir si celle-ci peut évoluer vers la participation ou la non participation ultérieure à des négociations.

En effet, l'intérêt de la FRANCE est d'oeuvrer pour la réussite de l'Arms control. Or il faut, lorsque l'on parle de la maîtrise des armements, garder en mémoire l'exemple de SALT 1 qui en limitant les armes A B M (non seulement leur déploiement mais également le développement qualitatif de leur technologie) redonnait tout son sens et sa force à la dissuasion. En effet, il a maintenu les conditions d'une vulnérabilité mutuelle des deux adversaires en leur évitant de s'engager dans la recherche d'armes nouvelles capables de franchir les défenses anti-missiles.

En conséquence, on pourrait dire que renoncer à prendre une part active au processus de maîtrise des armements, c'est renoncer à renforcer nos moyens de dissuasion. Tous nos moyens sont conçus pour que soit mise en place une capacité de repréailles et seulement pour cela. Or la logique des négociations SALT et leur continuité START, c'est précisément de renforcer l'importance des systèmes défensifs et stabilisateurs et de maîtriser la course aux systèmes offensifs pour en réduire les effets déstabilisateurs.

Ce risque a été peu perçu toutefois dans un article du Journal "Le Monde". Monsieur Jean Pierre COT soulignait :

"Laisser, par une attitude passive, mettre en péril le processus SALT et prendre le risque de voir mourir l'accord SALT 1, c'est diminuer l'efficacité de nos moyens de dissuasion tels qu'ils existent. Toute relance de la course A B M (1) rendra infime notre capacité de punir l'adversaire qui déjà, en améliorant sans cesse la protection des populations, réduit la portée de notre stratégie anti-cités (2).

(1) Comme le projet américain I D S

(2) "La FRANCE doit participer à SALT III"

"Le Monde" des 9 et 10 septembre 1979.

Par ailleurs l'approfondissement des échanges avec la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE et la notion de sanctuarisation élargie ont donné prétexte aux Soviétiques pour écrire que :

"La FRANCE s'est progressivement écartée au fil des ans de la politique gaulliste vis-à-vis de l'O T A N" (1)

Mais alors si nous devons participer à une négociation, celle-ci ne devrait elle pas être du type proposé par Monsieur François MITTERRAND les 14 et 15 décembre 1977 en tant que secrétaire général du Parti Socialiste alors dans l'opposition, et qui proposait une "conférence européenne sur la réduction des forces et des tensions dont les membres seraient ceux de la C S C E. Elle fonctionnerait selon le principe des "corbeilles" (nucléaires, forces stationnées, efforts de défense, réduction des forces conventionnelles, mesures de confiance et contrôle des risques de conflit) (2)

Mais depuis Monsieur MITTERRAND est devenu le Chef de l'Etat et après avoir sans doute étudié de très près les propositions qu'il avait pu faire antérieurement à son élection, il déclarait devant le BUNDESTAG le 20 janvier 1983 rappelant le contexte des négociations :

"La FRANCE ne peut pas envisager de participer, directement ou indirectement, à des négociations qui doivent donc, pour le moment, rester bilatérales. Il est honnête de le dire aussi nettement que nous l'avons toujours fait. Il est juste d'en rappeler la raison. Elle relève du simple bon sens : la FRANCE ne peut, en pleine indépendance, échapper à la menace des forces très supérieures que par la dissuasion nucléaire"

et il ajoutait :

"La force nucléaire française est et demeurera indépendante.

Cette indépendance, avec tout ce qui en découle, n'est pas seulement un principe essentiel de notre souveraineté - c'est sur le Président de la République française et sur lui seul, que repose la responsabilité de la décision - elle accroît également, je vous demande d'y réfléchir, l'incertitude pour un agresseur éventuel et seulement pour lui. Elle rend du coup plus effective la dissuasion et par là même, je le répète, l'impossibilité de la guerre".

(1) Voir l'intéressant article à ce sujet du commentateur politique POUSTOV de "KRASNAYA ZVEZDA" (l'étoile rouge) quotidien de l'Armée soviétique le 8 mars 1983

(2) "Une stratégie pour le désarmement" par Monsieur François MITTERRAND

Interview au Journal "Le Monde" des 14 et 15 décembre 1977

proposition de conférence reprise par Monsieur J P COT

Interview au Journal "Le Monde" les 9 et 10 septembre 1981 "La FRANCE doit participer à SALT III"

CONCLUSION

La non ratification des accords SALT II par le Congrès américain, l'abandon des perspectives de négociations dites SALT III, la crise des euromissiles, les négociations INF - START commencées... interrompue, pourraient démontrer le manque d'intérêt de telles négociations.

Il n'en est rien, car l'intérêt commun des deux superpuissances leur commande d'éviter une guerre nucléaire et ce fait crée un lien entre l'un et l'autre, concrétisé par ces négociations.

Mais la FRANCE n'a pas les mêmes raisons de participer à une quelconque négociation nucléaire. D'ailleurs, comme le soulignait Monsieur Claude CHEYSSON répondant à une question posée au gouvernement à l'Assemblée Nationale :

"Cette force (notre force de dissuasion) est indépendante. Elle n'est donc soumise à l'accord de personne et il n'est pas question qu'elle puisse faire l'objet d'une négociation quelle qu'elle soit" (1)

Mais c'est surtout Monsieur Charles HERNU qui, dans un article publié dans le "Figaro", dressait un bilan d'un an d'efforts pour "clarifier la doctrine et définir les moyens permettant de maintenir la crédibilité de notre stratégie nationale de dissuasion dans une période difficile, marquée par la dégradation de l'équilibre des supergrands".

Résumant la stratégie de la FRANCE, il déclarait : la FRANCE développe sa stratégie propre de dissuasion car un pays se trouve placé lors des choix décisifs seul en face de lui-même... Disposant des forces nucléaires crédibles mais hors de proportion avec celles des supergrands, la FRANCE refuse absolument de négocier son armement nucléaire". (2)

Alors peut-on penser que la FRANCE ne participera jamais à des négociations visant à réduire les armements nucléaires ?

Certainement pas, sous réserve d'un certain nombre de conditions que le Président de la République a parfaitement résumées le 21 juin 1984 au KREMLIN, où il déclarait :

"Dans un esprit de disponibilité, j'ai précisé en septembre 83, devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, les conditions qui devraient être remplies pour que la FRANCE accepte de participer à une éventuelle négociation qui engloberait l'ensemble des forces des pays dotés des armes nucléaires :

- que l'écart entre l'arsenal des deux grandes puissances d'une part et celui de la FRANCE d'autre part ait été substantiellement réduit,
 - qu'aient été corrigés les importants déséquilibres existant en matière d'armements conventionnels et chimiques
 - qu'aucun système nouveau aboutissant à déstabiliser les fondements actuels de la dissuasion et donc de la paix, n'ait été installé. C'est le sens de la proposition pour la paix dans l'espace que la FRANCE vient de déposer devant la commission de GENÈVE pour le désarmement"
- (3)

(1) Réponse de Monsieur Claude CHEYSSON Ministre des relations extérieures à une question au gouvernement à l'Assemblée Nationale le 15 juin 1983

P E F 2° trimestre 1983 Page 100

(2) Interview de Monsieur Charles HERNU Ministre de la Défense au "Figaro" le 30 janvier 1983.

(3) Discours du Président de la République François MITTERRAND au dîner officiel du KREMLIN le 21 juin 1984 (information) N° 94 à 101

Note à l'attention des Chefs de Corps SIRPA

Voilà justement le risque : "qu'aucun système nouveau" ; or comme le note Monsieur MESSMER : "le projet américain IDS que Monsieur REAGAN appelle improprement et pour faire image "la guerre des étoiles" fait qu'il est certain qu'il existe une relance (technique) et une relance extrêmement importante puisque c'est un pas nouveau dans un domaine nouveau qui n'avait pas jusqu'à maintenant été l'objet de véritables discussions entre les deux supergrands. Il est vraisemblable que si des négociations interviennent ce sera un des points essentiels de la discussion, ce qui explique que les Américains poussent très vite dans ce domaine afin de créer une situation qui les mette en position de force dans la négociation" (1)

Dans ce cas et en conclusion il ne reste qu'à faire référence à Monsieur Charles HERNU qui, le 27 avril 1984, devant le Sénat déclarait :

"... Ce n'est pas sans une certaine circonspection que l'on pourrait envisager une mutation du système de dissuasion qui est le nôtre. A cet égard, la mise en place de systèmes anti-missiles soulève des interrogations multiples qui sont d'ordre, non pas philosophique, mais géostratégique. Je dirais que se pose le problème de la conception de défenses anti-missiles parfaitement étanches.

... Même à très long terme, je ne crois pas qu'il y ait une possibilité d'étanchéité.

Les épisodes passés de la lutte entre le glaive et la cuirasse montrent que la protection offerte est toujours relative. Un système anti-missiles qui serait efficace à 95 p 100, constituerait déjà un résultat fantastique nous n'en sommes pas là ! Or, un tel système ne représenterait pas une protection suffisante contre une attaque menée grâce à l'arsenal nucléaire d'un supergrand.

Il ne serait donc guère réaliste de vouloir doter la FRANCE au prix d'efforts incommensurables d'une protection qui serait illusoire. Notre capacité de dissuader toute agression, grâce à nos moyens de riposte nucléaire massive, reste, pour le moment, et pour de nombreuses années encore, notre meilleure sauvegarde.

Une relance de la course aux armements anti-missiles mettrait fin aux dernières contraintes limitant le surarmement des grandes puissances qui se débrideraient totalement. Je fais allusion au traité de 1967, interdisant de placer des armes de destruction massive dans l'espace, ainsi qu'au traité de 1972, limitant sévèrement le déploiement des systèmes anti-missiles et prohibant leur stationnement dans l'espace.

Cette disparition d'éléments fondamentaux du droit international signifierait un retour pur et simple à la loi de la jungle entre les puissances nucléaires, et constituerait une grave remise en cause de la dissuasion nucléaire.

Une course aux systèmes anti-missiles rendrait plus instable encore la situation en EUROPE, dans la mesure où elle valoriserait la détention d'une supériorité dont vous voudrez bien m'accorder qu'elle ne serait plus que conventionnelle. Et, dans le cas d'une supériorité conventionnelle, je ne suis sûr de rien.

(1) Extrait de l'entretien avec Monsieur Pierre MESSMER - ancien Premier Ministre et ancien Ministre de la Défense Nationale - Cassette jointe face 1 -

... Nous ne souhaitons pas une course aux armements anti-missiles. Si une telle spirale devait être provoquée par les deux superpuissances, la FRANCE disposerait des moyens techniques nécessaires pour préserver la crédibilité de sa propre force de dissuasion nucléaire, grâce aux progrès quantitatifs et qualitatifs de ses systèmes d'armes existants, prévus, envisageables, déployables." (1)

(1) Déclaration de Monsieur Charles HERNU, Ministre de la Défense, devant le Sénat le 27 avril 1984 à l'occasion du débat sur la loi de programmation militaire 1984-1988
PEF 2° trimestre 1984.

ANNEXE

ÉVOLUTION DE LA FORCE NUCLEAIRE STRATÉGIQUE FRANÇAISE

DEPUIS L'OUVERTURE DES SALT (1)

Année	Évolution des SALT	Évolution de la F N S (moyens opérationnels)
1969	Ouverture de SALT 1	36 Mirage IV
1972	Signature de SALT 1	36 Mirage IV 18 SSBS (S.2) (Plateau d'Albion) 1 SNLE (soit 16 MSBS M-1)
1974	"Sommet" de VLADIVOSTOK	36 Mirage IV 18 SSBS (S.2) 3 SNLE (soit 48 MSBS M-1)
1979	Signature SALT II	36 Mirage IV 18 SSBS (S.2) 4 SNLE (soit 64 MSBS) (°)
1985	Expiration de SALT II Signature de SALT III ?	36 Mirage IV (°°) 18 SSBS (S.3) 6 SNLE (soit 96 MSBS) (°°°)

(1) Tableau de Pierre LELLOUCHE
IFRI In Stratégie et Défense N° 4 - novembre 1979

(°) Dont 16 M-2 et 48 M-20

(°°) Ces appareils devraient être retirés du service en 1985.

(°°°) Dont 64 M-2 et M-20 et 32 M-4. Le M-4 premier missile français équipé de charges multiples, devrait emporter jusqu'à 7 charges nucléaires indépendantes. Sur la base de 3 têtes nucléaires par missile (projection donnée par P. DOTY et R. METZGER "Arme Control Enfers the Gray Area" op. cit.), la composante sous-marine de la FNS devrait donc pouvoir disposer en 1985 de $64 + (32 \times 3) = 160$ armes atomiques.

Sources : International Institute for Strategic Studies (Londres), Military balance 1968-1979 DOTY et METZGER op cit, et les articles de J ISNARD sur la modernisation des SSBS et des SNLE dans le Monde des 27 09 et 23 11 1978.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

1/ Cahier N° 22,- essais de stratégie théorique du Général POIRIER

2/ "Discours et Messages" Charles de GAULLE

Club des bibliophiles

- "avec le renouveau"
- "Pour l'effort"

3/ "Les Cahiers français"

"Géostratégie et économie mondiales" (1981)

N° 200 et 201 - La documentation française -

4/ "Notes et études documentaires" "Problèmes économiques et sociaux" "Armements et désarmements" publié en février 1978

- La documentation française -

5/ "Notes et études documentaires" "Problèmes économiques et sociaux" "Le désarmement nucléaire"

N° 480 et 481 Janvier et février 1984

- La documentation française -

6/ "Regard sur l'actualité française" N° 96

"Armements et désarmement 1945-1983" Décembre 1983

- La documentation française -

7/ "Information" N° 94 à 101

Note à l'attention des chefs de corps S I R P A

8/ "Armement et désarmement nucléaire" S I P R I – 1978 -

- La documentation française -

REVUES

- Politique étrangère de la FRANCE de 1966 à 1984
Ministère des Relations Extérieures
- La documentation française -
- Revue de politique étrangère de 1970 à 1984
Institut français des relations internationales
- Revue de la Défense Nationale de 1962 à 1984
- "Commentaires" automne 1978
- "Sociologie des relations internationales"
4ème trimestre 1974 DALLOZ
- Revue de Science politique
Volume XXIII N° 4 Août 1973
- Armées d'aujourd'hui
Novembre et décembre 1983 S I R P A

JOURNAUX

Français

- "Le Monde "
- "Le Figaro"

Soviétiques

- "La Pravda"
- "Krasnaya Zvezda" (étoile rouge)

Bulgare

- "Vecernje Novine"

R F A

- "Stern"

AGENCES DE PRESSE

- AGENCE "FRANCE PRESSE"
- TASS
- NOVOSTI
- BTA
- The ASSOCIATED PRESS
- AGENCE CENTRALE DE PRESSE

ORIGINE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

PREMIER MINISTRE

- Secrétariat Général de la Défense Nationale
- I H E D N

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Centre de prospective et d'évaluation
- Groupes d'études stratégiques
- Etat-major des Armées
 - Études générales
 - Centre d'exploitation du renseignement militaire
- Enseignement militaire supérieur (ESG – CSI)
- Les Conseillers Techniques

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

- Direction des affaires politiques
 - Service des affaires stratégiques et du désarmement
(Sous direction des Affaires Stratégiques et des Pactes)
- Centre d'analyse et de prévision
- Délégation permanente de la FRANCE au Conseil de l'Atlantique Nord
- Ambassade de FRANCE en RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
- Télégrammes à l'arrivée et au départ.